



Assemblée Générale Fédérale

TIERCE - 30 mars 2019

**Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et
la Protection du Milieu Aquatique**

SOMMAIRE

RAPPORT STATUTAIRE

Rapport Moral 2018 et Projets 2019	Guy PATURAUD	1 à 3
------------------------------------	--------------	-------

BILAN ET BUDGET FEDERAL

Commentaires sur comptes 2018	Fabrice BARRIER	4 à 5
Bilan - Compte de Résultat exercice 2018	Fabrice BARRIER	6 à 9
Rapport des Vérificateurs aux Comptes	Arnaud GUIMAS Jacques BLONDET	10
Présentation du Budget 2019	Béatrice BRARD	11 à 14

RAPPORT ASSOCIATIF

Compte rendu des activités 2018	Félix DURAND	15 à 45
---------------------------------	--------------	---------

INTERVENTIONS

Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche de Maine et Loire	Julien SAUVETRE	46 à 50
Fête de la Pêche 02 juin 2019 et Journée Nature Junior 23 juin 2019	Alain JAFFRELOT	51 à 52
Procédure applicable en cas de pollution	Yann NICOLAS	53 à 54

Organisation Fédérale	55 à 57
Répartition par secteurs	58

Rapport Moral 2018 et Objectifs 2019

Guy PATURAUD, Président Fédéral

Depuis notre dernière assemblée générale de mars 2018, et après les démêlés qui ont suivi, l'activité fédérale a subi un certain flottement. Il a fallu assumer la gestion des affaires courantes en attendant la nomination d'un nouveau bureau par le conseil d'administration. Je remercie ici Alain JAFFRELOT pour avoir assuré cet intérim.

ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration s'est réuni 9 fois au cours de l'année 2018 et ses membres ont participé aux assemblées générales de Saint-Florent le Vieil (organisation de l'AAPPMA « Le Sion Florentais ») et de La Possonnière en septembre, organisée pour la première fois par l'ADAPAEF « La Maille d'Anjou ».

Le bureau et les différentes commissions ont fonctionné régulièrement afin de gérer les divers dossiers en cours et suivre les besoins de la pêche de loisir.

L'activité fédérale s'est aussi portée vers nos structures associatives par notre présence au sein des différentes assemblées générales, congrès ou simples réunions (FNPF,UB,AR,EHGO, LOGRAMI...), sans oublier l'association EDEN et à travers elle, la FDGDON et la SAFER.

Notre représentativité s'étend également à la vie administrative départementale par une participation aux réunions dans les instances comme le CODERST, ENS, CDT, commission des carrières, DDT, COPIL etc..., ainsi qu'aux différents SAGE et CLE des rivières du département. A ce propos, je me dois de signaler le peu d'intérêt que semblent porter les élus à ces réunions car aucun élu du département n'était présent à la dernière CLE du Loir le 13 février dernier. La reconquête des milieux mérite mieux.

Cette première année de présidence m'a permis de prendre contact et découvrir en grande partie ces coopérations attachées à notre instance en me faisant parcourir plus de 1000 km par mois consacrés à la représentation des pêcheurs.

SUIVI DES EFFECTIFS

La mise en place d'un système « tout Internet » au 1^{er} janvier 2018 a sans doute provoqué des bouleversements dans les AAPPMA (perte de dépositaires) et chez les adhérents un changement des habitudes. Il en résulte une baisse significative en particulier sur l'effectif « personne majeure » qui n'est pas sans conséquence sur le budget fédéral.

Bien que la baisse soit nationale, le pourcentage constaté (-10%) se situe largement au-dessus de la moyenne. Cependant avec nos 33 000 pêcheurs en Maine et Loire, notre fédération demeure une des plus importantes.

GESTION ET MISE EN VALEUR DU MILIEU

Avec l'appui de la Fédération Nationale pour la Pêche en France, la fédération contribue largement au soutien financier et technique des projets présentés par les associations, syndicats de rivières, collectivités qui s'engagent dans la restauration et l'aménagement des cours d'eau et annexes, créations de frayères, achats de terrains. Les travaux entrepris en 2018 représentent une enveloppe de 167 500 Euros.

Rapport Moral 2018 et Objectifs 2019 (suite)

Si nos actions menées en faveur de la restauration des milieux aquatiques sont soutenues par l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional et le Conseil Départemental, les aides accordées ont une certaine tendance à diminuer car leurs budgets se réduisent.

Ne baissons pas les bras pour autant, les milieux aquatiques ont besoin de nous.

ACTIVITES PISCICOLES

L'activité piscicole s'est portée sur la pêche de deux étangs (les Pichelots et la Motte), la production des bassins de RNA et le soutien aux divers alevinages faits par les AAPPMA. Il faut souligner l'importance cette année des pêches électriques réalisées par l'équipe fédérale pour le compte d'organismes demandeurs, soit une cinquantaine de prestations.

DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE

Pendant la saison, les animateurs de la Maison Pêche Nature ont répondu aux attentes des groupes par des actions éducatives tant auprès des scolaires, des accueils de loisir et des Ateliers Pêche Nature.

Rappelons entre autre nos activités grand public, la journée nature junior à Bouchemaine avec les chasseurs, l'implication dans l'organisation nationale du Tour de France en juillet pour le contre la montre à CHOLET, la création d'un challenge carnassier régional dont une manche et la finale se sont déroulées sur les rives de la Maine, sans oublier la fête des associations de septembre à Montfaucon-Montigné.

Le développement du loisir pêche passe également par l'aménagement des rives en créant des postes de pêche, des cales de mise à l'eau, des pontons sécurisés.

Un point important demeure l'accès à nos rivières. Une fois encore nous regrettons l'absence de concertation lors des aménagements effectuées par les collectivités locales ou départementales qui sont axées en ce moment sur la pratique du vélo, du jogging et promenades. Nous sommes pourtant locataires du domaine public fluvial, nous payons de lourdes charges (50.000€/an) pour pratiquer notre loisir et restons des oubliés du développement touristique.

COMMUNICATION

En terme de communication, la mise en place du nouveau site Internet est presque terminée. L'absence de Jocelyn DROCHON, Chargé de développement, en formation BPJEPS « Pêche de Loisir » depuis septembre, nous restreint dans la diffusion d'articles de presse, de lettres d'informations.

Rapport Moral 2018 et Objectifs 2019 (suite)

PERSPECTIVES 2019

En ce début d'année, nous nous sommes penchés sur la réorganisation des services fédéraux :

- Le service développement du loisir pêche
Julien SAUVETRE, Anthony BOULESTREAU et Jocelyn DROCHON
- Le service technique
Yann NICOLAS, Nicolas CHATARD et François Xavier RIPOCHE
- Le service administratif
Véronique ROBILLARD et Christine DUCHESNES

Le service développement du loisir pêche est opérationnel. Vous avez reçu courant janvier un courrier vous rappelant les objectifs choisis et les rencontres envisagées avec les AAPPMA. Un programme des manifestations vous indique les fêtes envisagées. Alain JAFFRELOT vous donnera plus de détails sur ces journées.

En dépit d'un démarrage quelque peu laborieux, le service technique devrait pouvoir répondre au plus tôt aux attentes des associations et des collectivités.

Quant au service administratif, il est à l'écoute et reste disponible pour toutes les demandes afin d'assurer le bon fonctionnement de nos structures associatives. La formation garde de pêche particulier (GPP) s'est déroulée en trois sessions (17 novembre, 1^{er} et 08 décembre 2018). Un réaménagement de la garderie semble nécessaire.

A l'initiative de la Gendarmerie Nationale, en accord avec plusieurs partenaires, nous devrions adhérer à une convention portant création d'un réseau « les citoyens de l'environnement » dans le Maine et Loire.

Lancé début 2018, le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP) devrait permettre à terme d'évoluer vers la reconquête des effectifs en proposant aux pêcheurs toujours plus de parcours, de facilité de pêche, de nouveaux espaces attractifs (je pense aux plans d'eau) afin de pouvoir sinon concurrencer la pêche privée mais offrir une diversité d'options pour le bien-être de nos pêcheurs.

En cette année 2019, il nous faut déjà penser aux prochaines échéances dans nos structures. Fin 2020, vous serez invités à renouveler vos conseils d'administration. Pensez-y dès maintenant car la recherche de bénévoles n'est pas un long fleuve tranquille.

Voici résumé l'essentiel de l'activité fédérale au cours de l'année passée et la perspective d'évolution pour cette année en espérant que toutes nos associations sauront participer et soutenir les actions que nous mènerons.

Je vous remercie de votre écoute et de votre attention.

Guy PATURAUD, Président Fédéral

Commentaires comptes 2018

Fabrice BARRIER, Expert comptable

Les comptes qui vont être soumis à votre approbation ont été présentés à la commission des finances le 20 Février 2019 et arrêtés par votre Conseil d'Administration le 21 Février 2019.

Ils appellent les commentaires suivants :

COMPTE DE RESULTAT

Il mesure l'enrichissement ou l'appauvrissement de l'association au cours de l'exercice.

COMPARAISON RÉSULTAT 2018 - 2017

L'exercice se traduit par un excédent de 17 971 euros contre 72 709 euros l'an passé, soit une diminution de 54 738 euros.

Cette variation s'explique à hauteur de 54 K€ par :

Evolution favorable

- Augmentation de la subvention de l'Agence de l'Eau supérieure à l'évolution de la masse salariale : 24 K€
- Nette progression des prestations Pêche Electrique : 26 K€

Evolution défavorable

- | | |
|--|-------|
| • Très nette diminution des ventes de cartes | 63 K€ |
| • Baisse des entrées MPN | 6 K€ |
| • Progression des achats de poissons et mises en charges | 8 K€ |
| • Impact dotation/reprise provision Ripisylve | 12 K€ |
| • Evolution défavorable du solde produits-charges subvention travaux | 15 K€ |

Notons, concernant ces travaux, que sur l'année 2018 :

⇒ 59 chantiers ont été suivis pour un budget global de 469 K€ de dépenses et 286 K€ de subventions prévisionnelles ;

⇒ 32 chantiers ont été ouverts et 28 clos sur l'année ;

Le coût net pour votre Fédération en 2018 s'établit à près de 103 K€

Commentaires comptes 2018 (suite)

BILAN

Il reflète le patrimoine de la Fédération

ACTIF IMMOBILISE

L'actif immobilisé net s'élève à 1 249 233 € (terrains, matériel, constructions). Une part importante concerne le site de MONTAYER. Notons 2 nouvelles acquisitions d'étangs sur 2018 pour 11 770 €.

ACTIF CIRCULANT

Les créances (sommes dues à la Fédération de la Pêche 49) s'élèvent à 249 208 €. Il s'agit pour l'essentiel de subventions à percevoir (travaux et aides à l'emploi) et de retards de versements d'AAPPMA.

La trésorerie s'élève à 1 188 394 € dont 368 248 € placés en Sicav ou comptes à terme.

DETTES

Le total des dettes s'établit à 498 918 €. Elles concernent principalement :

- | | |
|---|-----------|
| • Dettes vis-à-vis de l'Agence de l'Eau (<i>partie reversée des cartes</i>) | 149 176 € |
| • Vignettes AAPMA | 59 414 € |
| • Les dettes sociales et fiscales | 44 591 € |
| • Les dettes fournisseurs | 21 424 € |
| • Les subventions travaux à verser | 199 019 € |

FONDS DEDIES

Les fonds dédiés s'élèvent à 46 500 € au 31/12/2018. Ils concernent les projets suivants :

- | | |
|-----------------------------------|----------|
| • Aquarium | 20 000 € |
| • Réfection de la façade du siège | 11 500 € |
| • Aménagement chemin Montayer | 15 000 € |

FONDS ASSOCIATIFS


Les fonds propres de la Fédération s'élèvent à 2 157 770 € au 31 décembre 2018.

CONCLUSION

L'exercice se traduit par un excédent de 17 971 euros et la situation financière est saine. Malgré tout, la baisse de vente de cartes est cette année brutale et l'excédent est principalement lié à une progression des subventions de la Fédération Nationale et de l'Agence de l'Eau.

Cette dépendance est bien évidemment dangereuse car une diminution de ces subventions aurait des conséquences évidentes sur le fonctionnement de votre Fédération Départementale et sur sa capacité à accomplir l'ensemble des tâches qu'elle accomplit actuellement. Des choix s'imposeraient alors...

Bilan actif


	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles (1)	10 427	10 427		
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	175 726	9 042	166 684	159 524
Constructions	2 350 877	1 325 195	1 025 681	1 082 866
Installations techniques, matériel outillage	89 674	87 336	2 338	3 525
Autres immobilisations corporelles	238 245	185 215	53 030	66 903
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Titres immobilisés				
Autres immobilisations financières	1 500		1 500	2 484
TOTAL I	2 866 449	1 617 216	1 249 233	1 315 302
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours				
Matières premières et autres approvis.				
En-cours production biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances - acomptes versés sur commandes				2 376
Créances (3)				
Usagers et comptes rattachés	16 062		16 062	32 085
Autres créances	233 146		233 146	80 701
Valeurs mobilières de placement	368 248		368 248	364 556
Disponibilités (4)	820 145		820 145	899 614
Charges constatées d'avance (3)	32 949		32 949	37 899
TOTAL II	1 470 551		1 470 551	1 417 231
Charges à répartir s/ plus exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	4 337 000	1 617 216	2 719 784	2 732 534

1) droit au bail


2) Dont à moins d'un an

3) Dont à plus d'un an


Bilan passif

 bakertilly STREGO	Au 31/12/18 Montant	Au 31/12/17 Montant
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres	462 081	462 081
Fonds Associatifs sans droit de reprise (dont subv.d'invest.sur bien renouvel)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	1 677 719	1 605 010
Résultat de l'exercice (Excédent ou déficit)	17 971	72 709
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs avec droit de reprise s'exerçant à la dissolution de l'Asso.		
Apports		
Legs et donations		
Autres fonds associatifs		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement (sur biens non renouvelables)		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	2 157 770	2 139 800
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	16 595	12 898
Provisions pour charges		
TOTAL II	16 595	12 898
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	46 500	43 873
Sur autres ressources		
TOTAL III	46 500	43 873
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs	21 424	64 253
Dettes fiscales et sociales	44 591	78 007
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	432 902	393 703
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	498 918	535 963
ECART DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL GENERAL	2 719 784	2 732 534
1) Dont à plus d'un an		43 873
Dont à moins d'un an	498 918	535 963
2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.		

Compte de résultat

 STREGO	Exercice N 31/12/18	Exercice N-1 31/12/17
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens et services	70 976	51 205
Montant net du chiffres d'affaires	70 976	51 205
Production stockée		
Production immobilisée	18 865	18 691
Subventions d'exploitation	332 074	213 629
Reprises sur provisions (et amort.), transferts de charges	22 891	17 551
Cotisations	598 184	677 058
Autres produits	63 765	57 826
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 106 755	1 035 959
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières	27 302	21 506
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés	32 239	27 926
charges externes (3) (4)	226 876	233 516
Impôts, taxes	7 957	5 730
Salaires et traitements	271 538	267 852
Charges sociales	113 649	110 807
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	81 319	81 249
Sur risques et charges : dotations aux provisions	12 078	
Autres charges	321 443	226 186
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 094 401	974 772
RESULTAT D'EXPLOITATION	12 354	61 187
QUOTES-PARTS RESULTAT SUR OPE.FAITES EN COMMUN		
Excédent ou déficit transféré		
Déficit ou excédent transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	6 926	6 256
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	8 555	7 735
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilés		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		740
Autres charges financières		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	0	740
RESULTAT FINANCIER	8 555	6 995
RESULTAT COURANT	20 909	68 182

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/18	Exercice N-1 31/12/17
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		3 400
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		3 400
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements et aux provisions	311	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	311	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 311	3 400
Participation des salariés au résultat Impôt sur les bénéfices Report des ressources non utilisées - exercices antérieurs Engagements à réaliser sur ressources affectées	13 873 16 500	21 127 20 000
TOTAL DES PRODUITS	1 129 183	1 068 221
TOTAL DES CHARGES	1 111 212	995 512
EXCEDENT OU DEFICIT	17 971	72 709
EVALUATION CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Ressources Bénévolat Prestations en nature Dons en nature		
TOTAL		
Emplois : Secours en nature Mise à disposition gratuite des biens et services Prestations Personnel bénévole		
TOTAL		

- 1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
3) Crédit-bail mobilier
4) Crédit-bail immobilier

Vérification des comptes

Jacques BLONDET - Arnaud GUIMAS

Nous soussignés, Arnaud GUIMAS et Jacques BLONDET, vérificateurs aux comptes, avons procédé à notre mission le mercredi 13 février 2019 en présence de Guy PATURAUD, Président, et Christine DUCHESNES, secrétaire comptable. Nous avons également été invités à la séance du conseil d'administration du jeudi 21 février 2019 au cours de laquelle Monsieur Fabrice BARRIER, expert-comptable, a présenté le bilan de l'exercice 2018. En conséquence, nous établissons le rapport suivant :

Contrôle de la réalisation budgétaire

Deux semaines avant la réunion du 13 février, nous avons reçu trois documents : la balance 2017, la balance provisoire 2018 et le grand livre général des comptes 2018. Le jour de la réunion, la balance 2018 définitive nous a été remise. Les postes budgétaires ont fait l'objet d'un examen très attentif. La Fédération nous a permis de vérifier les comptes dans un bon état d'esprit et a répondu à toutes nos questions.

Pour le futur, afin de faciliter notre mission et notamment la comparaison avec l'exercice de l'année précédente, nous souhaitons recevoir un document récapitulatif avec le réalisé de l'année N-1, le prévisionnel de l'année N et le réalisé de l'année N.

Contrôle de gestion

Bien que positif, le résultat 2018 est en baisse pour la deuxième année consécutive : 119 K€ en 2016 (recettes exceptionnelles liées à des dommages et intérêts), 73 K€ en 2017 et 18 K€ en 2018. Par rapport à 2017, les charges 2018 sont en augmentation de 116 K€ alors que les produits n'augmentent que de 61 K€ d'où cette baisse du résultat.

En ce qui concerne les produits, la forte diminution liée à la baisse des ventes des cartes (et plus accessoirement à la baisse des entrées à la Maison Pêche Nature) est très largement compensée par les subventions (Fédération Nationale et Agence de l'Eau notamment) et par les prestations « pêches électriques ».

En ce qui concerne les charges, leur augmentation est liée aux dépenses pour travaux, dépenses non encore compensées à ce jour par les subventions attendues. Les charges « générales » sont par ailleurs bien maîtrisées.

En conclusion

Malgré la diminution de la vente des cartes qui vient appauvrir les produits et malgré les aléas de certains postes comme les subventions où il peut y avoir un important décalage entre l'inscription de ces subventions au budget et leur versement, le résultat reste positif en partie grâce à des recettes exceptionnelles de pêches électriques qui ne sont probablement pas pérennes.

Depuis plusieurs années désormais, nous constatons d'importantes fluctuations d'un exercice à l'autre, aussi bien dans les produits que dans les charges, ce qui rend d'autant plus périlleux la bonne tenue des comptes. Nous encourageons donc la Fédération à poursuivre ses efforts de vigilance par rapport à ces fluctuations.

Nous félicitons la trésorière pour la bonne tenue de ses comptes et demandons à l'assemblée générale de lui donner quitus pour l'exercice 2018. Nous restons à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Budget prévisionnel 2019

Béatrice BRARD Trésorière Fédérale

La préparation du budget prévisionnel devient de plus en plus difficile avec bon nombre d'éléments extérieurs qui peuvent faire varier celui-ci. Cependant, les personnes en charge de ce domaine au sein de la fédération, ainsi que le président et moi-même, avons essayé d'analyser les comptes pour déterminer les produits et les charges possibles pour l'année 2019. N'étant pas devins, nous vous présentons ce prévisionnel en espérant qu'il ne sera que meilleur en réalité.

Sachant que la comptabilité n'est pas une sinécure pour beaucoup, nous avons décidé de présenter un budget prévisionnel plus simple avec des grandes lignes de produits et de charges.

LES COTISATIONS ET PRODUITS ACCESSOIRES

Les cotisations

Lors de l'assemblée générale de septembre, vous avez été amenés à voter le prix des cartes : pour rappel, celle la « carte majeure » a subi une augmentation de 1€ (dont 0.20€ pour l'AAPPMA et 0.80€ pour la Fédération).

Nous avons décidé de partir sur le même nombre de cartes vendues sur cette nouvelle année. En effet, il est important de ne plus accepter de voir le nombre de nos pêcheurs diminuer chaque année.

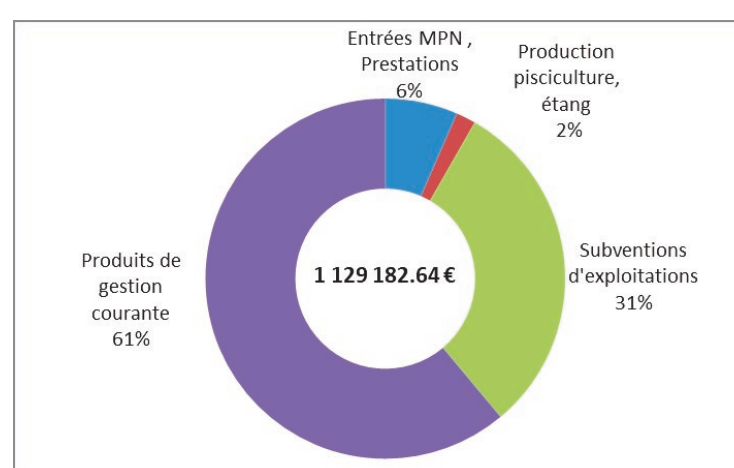
Les produits accessoires

Les autres produits sont essentiellement les subventions obtenues pour les travaux, versées en partie par l'agence de l'eau, la région et la fédération nationale. Les subventions pour l'aide à l'emploi ne sont pas négligeables aussi. Il faut rester prudent sur ces produits car les subventions peuvent diminuer voir être supprimées en fonction des nouvelles définitions pour leur obtention. Elles n'arrivent qu'après les dépenses déjà engagées et payées.

Les revenus de la Maison Pêche Nature, les prestations et les produits de la pisciculture ne représentent qu'une toute petite partie des autres produits.

RECAPITULATIF DES PRODUITS

Cotisations	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Prévisions 2019
Majeures	480 850	443 680	454 500
Mineures	11 340	10 714	10 800
Femmes	37 200	33 396	33 600
- 12 ans	15 000	13 791	13 800
Hebdomad	6 800	6 138	6 165
Journalières	46 000	43 653	43 610
TOTAL	597 190	551 372	562 475



Budget prévisionnel 2019 (suite)

CHARGES

	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Budget 2019
60 - Achats	49 431,96	59 540,69	53 900,00
Achats matières et fournitures	21 505,93	27 302,07	32 900,00
Autres fournitures	27 926,03	32 238,62	21 000,00
61 - Services extérieurs	105 348,66	100 808,86	109 400,00
Locations	63 107,06	64 259,88	64 000,00
Entretien et réparation	20 584,62	19 112,83	28 100,00
Assurance	20 376,15	15 982,15	16 300,00
Documentation	1 280,83	1 454,00	1 000,00
62 - Autres services extérieurs	128 167,38	126 067,15	132 000,00
Rémunérations intermédiaires et honoraires	9 334,83	9 457,20	12 000,00
Publicité, publication	66 219,69	62 779,25	62 000,00
Déplacements, missions	42 440,77	44 540,87	47 500,00
Services bancaires, autres	10 172,09	9 289,83	10 500,00
63 - Impôts et taxes	5 730,17	7 957,28	9 500,00
Formation continue	1 364,32	3 421,40	4 500,00
Autres impôts et taxes	4 365,85	4 535,88	5 000,00
64 - Charges des personnels	378 659,75	385 187,19	399 700,00
Rémunération des personnels, bureau	267 852,42	271 537,87	273 200,00
Charges sociales	108 173,74	113 176,99	126 500,00
Autres charges de personnel	2 633,59	472,33	
65 - Autres charges de gestion courante	226 185,63	321 442,80	217 000,00
Subventions travaux aux AAPPMA	109 082,75	222 180,55	134 000,00
Subventions travaux syndicats	31 864,75	24 137,14	15 000,00
Subventions diverses	12 000,00	12 000,00	12 000,00
Répartition autoproduction	10 761,70	15 185,38	9 000,00
Subventions répartition EHGO	62 469,60	46 803,80	47 000,00
Gestion courante	6,83	1 135,93	
66 - Charges financières	739,60		
67 - Charges exceptionnelles		311,00	
68 - Dotations aux amortissements, provisions	81 248,89	93 396,87	75 500,00
et engagements à réaliser sur ressources affectées	20 000,00	16 500,00	
TOTAL DES CHARGES	995 512,04	1 111 211,84	997 000,00
Excédent prévisionnel (bénéfice)	72 709,07	17 970,80	

Budget prévisionnel 2019 (suite)

PRODUITS

	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Budget 2019
70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services	51 205,21	70 976,42	55 000,00
Entrées MPN	31 155,21	24 896,42	25 000,00
Prestations études et recherche	20 050,00	46 080,00	30 000,00
72 - Production pisciculture, étang	18 690,52	18 864,57	13 960,00
74 - Subventions d'exploitations	213 628,80	332 074,39	224 500,00
Subventions travaux aux AAPPMA	5 488,60	66 034,91	12 500,00
Subventions travaux fédération	16 481,50	16 673,36	20 000,00
Agence de l'eau , Région, FNFP	30 000,80	59 718,62	30 000,00
Subventions aides à l'emploi	161 657,90	189 647,50	162 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	734 883,88	661 952,04	679 975,00
Cotisations	614 588,50	551 380,30	590 475,00
Répartition EHGO	62 469,60	46 806,80	47 000,00
Autres produits dont remboursements	57 825,78	63 764,94	42 500,00
76 - Produits financiers	7 734,75	8 554,78	5 000,00
77 - Produits exceptionnels	3 400,00		
78 - Reprises sur amortissements et provisions	30 510,07	22 250,63	
79 - Transfert de charges	8 167,88	14 509,81	
TOTAL DES PRODUITS	1 068 221,11	1 129 182,64	978 435,00
Insuffisance prévisionnelle (déficit)			18 565,00

Budget prévisionnel 2019 (suite)

LES CHARGES

Les achats, les services extérieurs et autres services extérieurs

Pour cette catégorie, nous avons examiné les comptes un à un afin de déterminer au plus juste la variation. Ces charges, même sous contrôle, devraient augmenter légèrement pour l'ensemble (soit 8 000 € de plus).

Les impôts et taxes

Pas de baisse prévue dans ce domaine !

Les charges de personnel

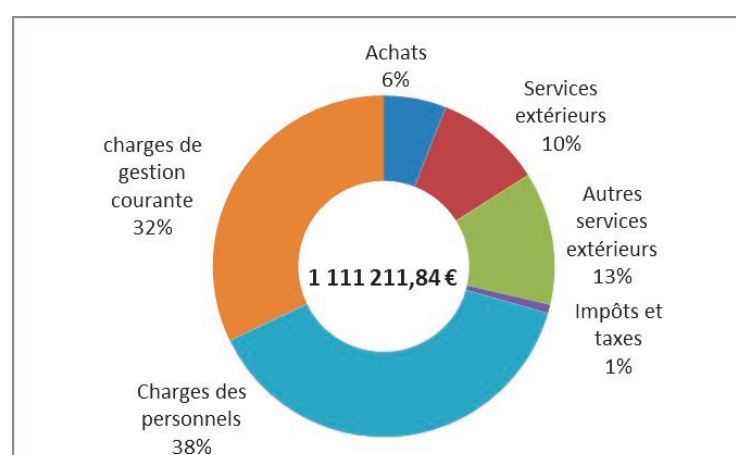
Le prévisionnel a pris en compte une augmentation du coût de la vie.

Les autres charges de gestion courante

Dans cette catégorie, se trouvent les subventions travaux versées aux AAPPMA et autres organismes (syndicats, EDEN, EHGO, etc...). Il est difficile de définir les demandes pouvant se faire au cours de l'année 2019, sachant que 2018, a été une année où les subventions aux AAPPMA ont plus que doublées.

Les dotations aux amortissements

Les amortissements sont basés sur les immobilisations déjà acquises et ne tiennent pas compte de nouvel achat sur l'année 2019, car aucun achat n'est prévu au jour de la réalisation de ce budget.



CONCLUSION

Ce budget prévisionnel 2019 a été approuvé par le conseil d'administration le 21 février 2019. Comme vous pouvez le constater, le résultat est négatif de 18 565€. Il faut continuer à maîtriser au mieux les dépenses et il faut surtout **reconquérir les effectifs perdus de l'année dernière et des années passées sans oublier d'accrocher de nouveaux passionnés.**

Comptant sur le dynamisme et l'énergie de nos AAPPMA pour arriver à faire découvrir et apprécier notre loisir, je vous propose de voter ce budget prévisionnel 2019.

Compte rendu d'activités 2018

Félix DURAND Secrétaire Fédéral

Le rôle des associations

Nous ne sommes pas simplement des vendeurs de cartes, nous avons également la mission de gérer le milieu aquatique, il faut beaucoup dialoguer avec les autres usagers de l'eau. Défendre une position quantité et qualité en étiage sévère, cela sera de plus en plus compliqué.

Les pêcheurs redoutent la saison estivale, nos poissons sont très vulnérables pendant cette période. Le réchauffement climatique, Oui ? Avec en plus la détérioration du milieu. Les plans de sauvetage pour la sauvegarde des alevins et des géniteurs seront sans doute plus fréquents. Il faudra déverser dans des réserves qu'il faudra s'approprier, ce qui ne peut que perturber notre linéaire halieutique, surtout les petites rivières.

Un peu d'histoire

La fusion du siège administratif d'Angers avec l'autre secteur sur le site de Brissac Quincé n'a pas été une sinécure. Aujourd'hui, un seul siège. Nous avons le devoir d'amortir notre fusion en ayant une vitrine structurée pour que les 40 AAPPMA puissent être écoutées, sachant qu'elles sont le contenu du « magasin fédéral ».

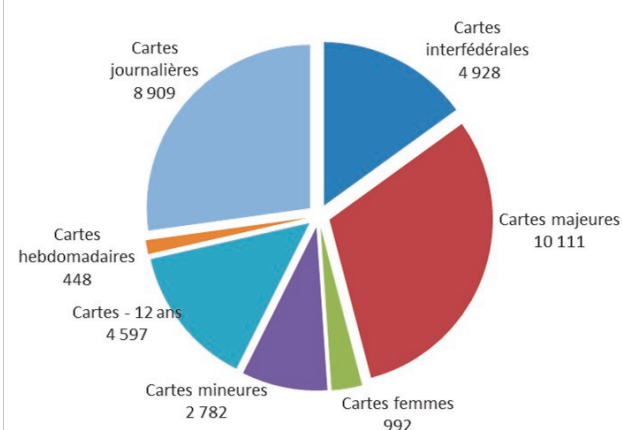
La Fédération de Pêche du Maine et Loire a toujours eu un potentiel d'adhérents convenables :

- Année du centenaire 2006 48 000 adhérents
- Année 2018 33 000 adhérents

Le secteur est très concurrentiel et après ? Tout est possible : Trouver plus de bénévoles dans nos associations, plus d'effectifs scolaires à l'occasion des Ateliers Pêche Nature et des journées pédagogiques. Le fond de commerce pour l'avenir est surtout là.

LES EFFECTIFS

CARTES	2018	2017	DIFF.
Interfédérales	4 928	5 227	-5.72 %
Majeures	10 111	11 501	-12.09 %
Femmes	992	1 114	-10.95 %
Mineures	2 782	3 117	-10.75 %
Découvertes	4 597	5 349	-14.06 %
Hebdomadaires	448	495	-9.50 %
Journalières	8 909	8 740	1.93 %
TOTAL	32 767	35 543	-7.81 %



Compte rendu d'activités 2018 (suite)

REPARTITION DES VENTES « INTERNAUTES DEPOSITAIRES »

Ventes	32 767	%
Internautes	7 912	24.15 %
Dépositaires	24 855	78.85 %

LES EFFECTIFS REGIONAUX 2018

CARTES	FD 44	FD 49	FD 53	FD 72	FD 85
Interfédérales	6 376	4 928	2 910	4 080	4 610
Majeures	7 769	10 111	3 762	7 212	8 010
Majeures – automne	152		14		95
Femmes	686	992	256	578	694
Mineures	2 481	2 782	1 143	1 647	2 251
Découvertes	3 744	4 597	1 312	2 043	3 581
Hebdomadaires	291	448	306	279	644
Journalières	7 399	8 909	1 542	3 501	6 875
TOTAL	28 898	32 767	11 245	19 340	26 760

LES EFFECTIFS NATIONAUX 2018

CARTES	2018	2017	DIFF.
Interfédérales/ Majeures	76 199	798 682	- 4, 70%
Femmes	51 152	52 770	-3, 07 %
Mineures	122 832	133 156	-7, 75 %
Découvertes	199 911	215 226	-7, 12 %
Hebdomadaires	55 496	56 015	-0, 93 %
Journalières	270 607	269 582	0, 38 %
TOTAL	1 461 197	1 525 431	- 4, 21 %

Compte rendu d'activités 2018

Gestion et mise en valeur du milieu

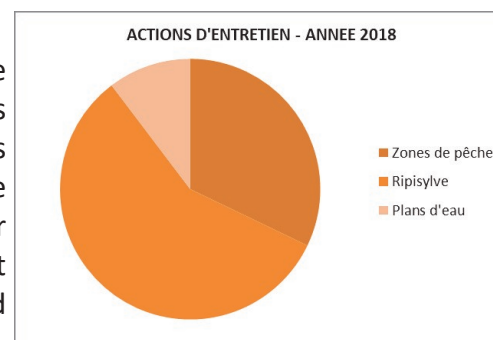
Les missions du service technique, sont extrêmement diversifiées puisqu'on y traite non seulement des projets de restauration de milieux aquatiques, des aménagements à vocation halieutique ainsi que de la pisciculture et des empoisonnements des cours d'eau et plans d'eau du département, mais aussi des études, principalement basées sur le résultat de pêches électriques ou sur des inventaires faunistiques et floristiques, qui permettent de mieux connaître le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et d'évaluer autant que faire se peut l'efficacité des actions entreprises. En 2018, Marius Hardouin, un stagiaire en terminale a ainsi travaillé sur la Riverolle afin d'y évaluer les chances d'y retrouver une population de truite fario.

En 2018, l'investissement financier dans les travaux a été à peu près équivalent à celui de l'année précédente avec presque un total de 450 000 €.

Répartition du coût des travaux					
	Coût (TTC)	AAPPMA	FD49	FNPF	Autres
Loisir Pêche	241 371,58 €	14%	28%	13%	45%
Entretien	14 535,55 €	7%	93%	0%	0%
Milieux naturels	193 738,93 €	2%	10%	10%	79%
Total Travaux	449 646,06 €	38 319,29 €	99 448,29 €	51217,91 €	260 660,57€
Part de la collectivité piscicole =188 985,49 €					

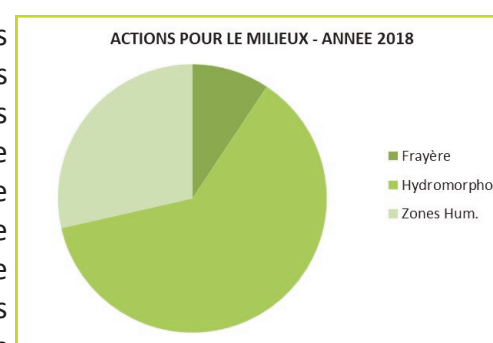
L'entretien

Comme à l'accoutumée, les actions d'entretien des baux de pêche apparaissent financièrement très faibles, mais il ne faut pas oublier que ces travaux sont le plus souvent réalisés par des bénévoles qui n'omettent cependant pas de demander une aide financière à la Fédération pour les réaliser. Cette subvention leur permet en effet de payer une partie du matériel utilisé et l'essence qui le fait tourner et de "nettoyer" ainsi un grand linéaire de rives.



La restauration des milieux aquatiques

Le second poste de dépenses est celui de la restauration des milieux aquatiques car la Fédération participe aux différents programmes de travaux de restauration des milieux aquatiques mis en place dans tout le département. Non seulement, elle apporte aux collectivités gestionnaires des cours d'eau une assistance technique et son expertise en matière de fonctionnalités des écosystèmes aquatiques, mais elle y porte aussi le plus souvent des actions de restauration de zones humides qui servent de zone refuge pour les poissons lors des



crues ou de zone de reproduction pour le brochet et les autres espèces phytophiles, alors que nos partenaires mènent, eux, des travaux plus onéreux de restauration de la continuité écologique et de la morphologie des cours d'eau. La Fédération ne joue alors qu'un simple rôle de financeur.

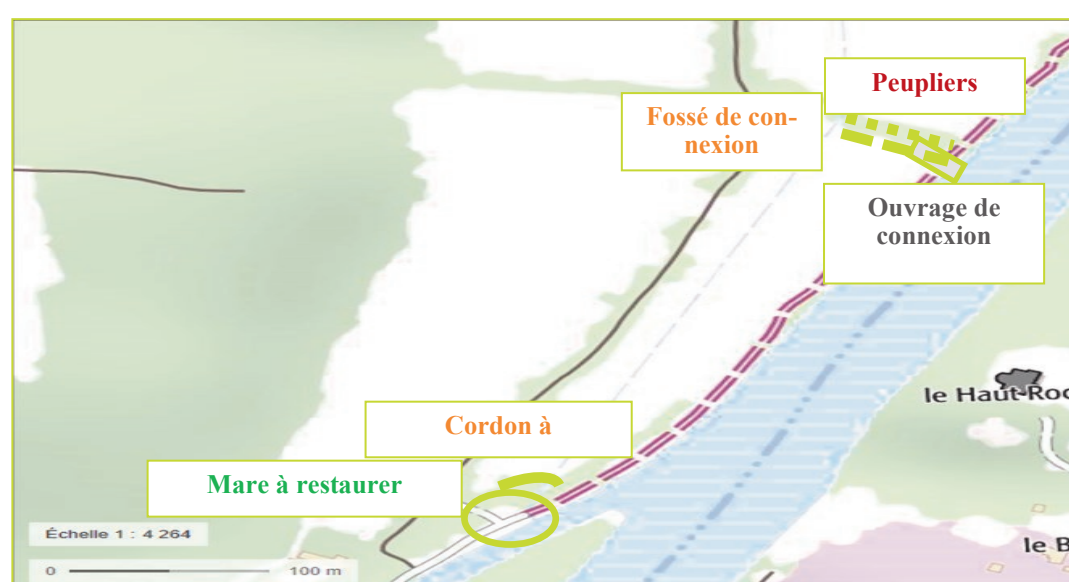
Compte rendu d'activités 2018

Gestion et mise en valeur du milieu

Alors que l'année dernière le bassin du Loir avait été "favorisé", en 2018, trois nouvelles zones humides ont été réaménagées en bordure de l'Oudon à Louvaines, au niveau de son principal affluent la Verzée, en plein Segré au sein du Lycée de Bourg Chevreau et sur les bords de la Mayenne à la Jaille Yvon.



La zone humide du Pré-Garault sur les bords de la Mayenne



Compte rendu d'activités 2018

Gestion et mise en valeur du milieu

Le principal site restauré, la zone humide du Pré-Garault, est celui se trouvant sur la commune de la Jaille-Yvon juste en amont de l'écluse de Chenillé-Changé sur la Mayenne. Il s'agit d'une vaste prairie inondable de près de 3ha que les poissons peuvent coloniser lors des crues mais où ils restaient souvent piégés car, pour regagner la rivière, il leur fallait passer par une buse et un ouvrage sous-dimensionnés et à moitié comblés. Un nouveau fossé de connexion de 50 m de long, localisé au centre de la zone humide, a donc été créé afin de faciliter les déplacements des poissons entre la zone humide et la Mayenne. Toutefois, ce fossé ne devant surtout pas entraîner un assèchement prématuré de la zone humide une étude topographique très fine du terrain a été nécessaire.



Ces travaux ont également nécessité l'ouverture du chemin de halage pour mettre en place des buses rectangulaires de 1,5 m sur 1 m et pesant plusieurs tonnes chacune afin de connecter la Mayenne avec cette frayère. Là, l'autorisation du Département a été nécessaire car la circulation des promeneurs sur le halage a été interdite plusieurs jours et une déviation a dû être mise en place.

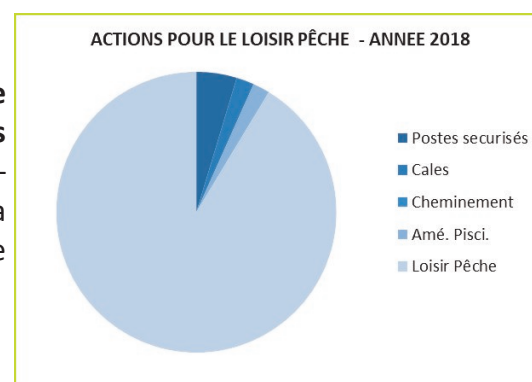
Nous avons également profité de ces travaux pour restaurer une petite mare située dans la prairie. Le coût total de ces travaux s'est élevé à un peu plus de 20 000 €, financé à 60% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 20% par la Région et le reste par la collectivité piscicole (Fédération 49, FNPF et AAPMA locale "les Gardons de la Jaille").

Petit à petit, toutes ces zones humides restaurées offrent aux peuplements piscicoles de nouveaux habitats pour y accomplir leur cycle biologique. Mais elles jouent également un rôle dans l'hydrologie des cours d'eau en absorbant énormément d'eau lors des crues puis en la restituant lentement à l'étiage. De plus, elles participent à une épuration naturelle de l'eau des rivières du département. Le rôle de ces zones humides est donc indispensable et le rétablissement de leurs fonctionnalités est un des principaux objectifs de la Fédération en matière de restauration de milieux.

Le loisir pêche

Enfin, le maximum d'investissement se fait au niveau des actions visant à aménager les parcours de pêche et surtout à développer la pêche de loisir...

Tout comme l'année précédente, on note que l'essentiel des dépenses a été affecté aux dossiers visant à ouvrir notre loisir aux familles : aménagements d'aires famille, parcours labélisés (un famille à Trélazé et un passion à Montreuil Bellay, dans le cadre du label "Station Pêche").



Compte rendu d'activités 2018

Gestion et mise en valeur du milieu

Le Parc du Vissoir : Un exemple de conciliation entre loisir pêche et milieux aquatiques

La Perche Trélazéenne, en partenariat avec la municipalité de Trélazé, a développé la pêche familiale sur le plan d'eau du parc du Vissoir, en vue d'obtenir le label "pêche".



Le plan d'eau du parc du Vissoir, Commune de Trélazé (49)

Après analyse des besoins, les aménagements du site restant à réaliser, en vue de l'obtention du label "pêche famille" sont les suivants :

des aménagements piscicoles (habitats dans le plan d'eau et une zone de reproduction pour le brochet),

un poste de pêche sécurisé (facilitant la pêche pour tous),

une gestion piscicole adaptée à l'effort de pêche,

un entretien du site.



Pour concilier les besoins touristiques de la commune et ceux de la pêche de loisirs tout en facilitant la reproduction du brochet, espèce recherchée par les pêcheurs, une nouvelle gestion des niveaux d'eau a été mise en place afin de permettre le fonctionnement d'une frayère de 1 500m² et d'une zone humide de 1 000m².

Compte rendu d'activités 2018

Gestion et mise en valeur du milieu

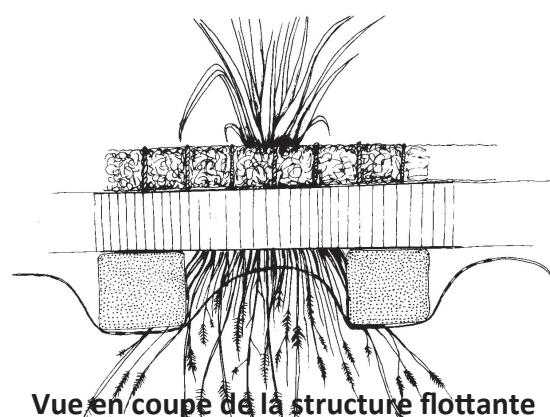
Par ailleurs, afin de permettre d'augmenter la capacité d'accueil, tout en paysageant le site, des ilots flottants végétalisés (10 m² et 16 m²) ont été installés. Ces structures s'installent facilement sur les plans d'eau. Grâce à un système modulaire souple, ils ne nécessitent pas de moyens de levage ou de manutention. Ils permettent de développer la biodiversité grâce à de nombreuses combinaisons de végétaux, évoluant au gré des saisons.



Exemple de structure végétalisée

Le système racinaire qui se développe sert de refuge piscicole et de lieu d'alimentation pour l'ichtyofaune en étant le siège de tout une chaîne alimentaire et d'une grande activité biologique.

Enfin, ces structures participent à l'autoépuration de l'eau en limitant l'eutrophisation (eau « verte », algues ou prolifération de plantes).



Vue en coupe de la structure flottante



Poste de pêche sécurisé (avant finition du chemin)

Afin de faciliter la pêche pour tous sur le site, un poste de pêche sécurisé (8m sur 1,5m) a été mis en place.

Celui-ci, en plus de garantir la sécurité des jeunes désireux de pêcher au coup sur le site, permettrait à certaines personnes qui ont des problèmes de mobilité de pouvoir s'installer sur le site pour pratiquer leur loisir.

Grâce à ses nouveaux aménagements (41 000 € ; 35% pris en charge par la collectivité piscicole) dont et ceux déjà présents sur le site (jeux enfants, tables, sanitaire, cheminements), la gestion piscicole en place et les nombreuses animations proposées toute l'année par l'AAPPMA (APN, stages découvertes...) et la commune (concerts, semaine de la biodiversité...), le site a été proposé à une labellisation "Famille" auprès de notre Fédération pour la Pêche en France.

[L'inauguration des aménagements est prévue le 22 mai 2019 lors de la semaine de la biodiversité.](#)

Compte rendu d'activités 2018

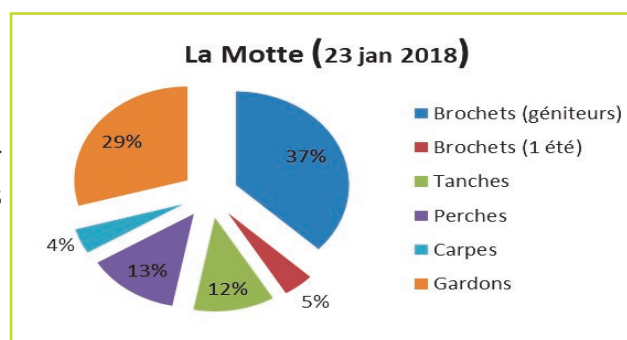
Les activités piscicoles

L'activité de la pisciculture est très importante pour la Fédération car les empoissonnements qui en découlent sont le plus souvent nécessaires, voire essentiels, à la mise en place d'une politique ambitieuse de développement de la pêche de loisir par nos AAPPMA et pour le soutien des populations de certaines espèces, comme le brochet, qui ne trouvent pas toujours dans nos rivières des milieux adaptés pour accomplir totalement leur cycle biologique.

En 2018 deux plans d'eau ont donc été vidés :

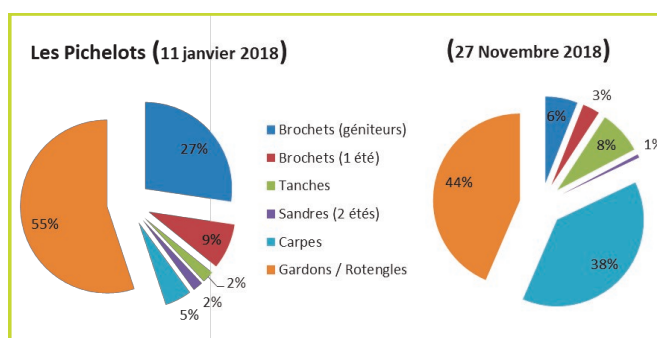
→ L'étang de la Motte

où très peu de poissons ont été récupérés par rapport aux années précédentes, et où les carnassiers dominaient nettement.



→ L'étang des Pichelots

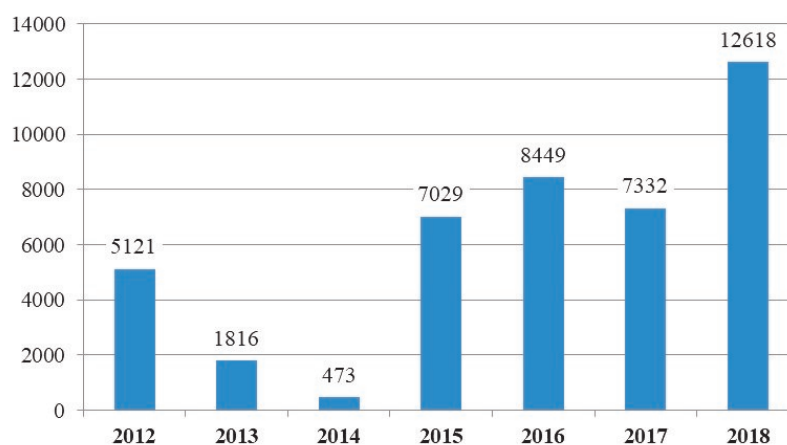
vidangé à deux reprises, une première fois partiellement en janvier car il n'avait pas pu l'être en décembre 2017 du fait de la restriction des usages qui à cause du manque d'eau et des débits très faibles et la seconde fois totalement en novembre 2018, ce qui a permis de capturer beaucoup plus de carpes qui ont été distribuées aux AAPPMA.



→ L'esociculture

La production de brochetons dans les bassins de Reproduction Naturelle Aménagée (RNA) de la Fédération a été particulièrement bonne cette année.

Les efforts d'entretien de la strate herbacée dans les bassins semblent porter leurs fruits. Tous les brochetons produits ont été distribués à 23 des AAPPMA du département ainsi qu'à l'ADAPAEF.



Compte rendu d'activités 2018

Les pêches électriques

LES PECHES ELECTRIQUES

En 2018, 49 prestations de pêche électrique (échantillonnages des peuplements piscicoles en rivières) ont été réalisées. Cela représente un chiffre d'affaire de 32 750 euros.



La nature des demandes est répartie ainsi :

- **1 journée consacrée aux pêches électriques à destination de stagiaires :**
(5 pêches Indice Ponctuelle d'abondance Truitelles) dans le cadre d'une étude sur le peuplement de truites sur la Riverolle.
- **10 prestations « sondage » :** (caractérisation des espèces présentes dans le milieu),
- **2 suivis fédération** (étude du peuplement de brochets sur un bief présentant une frayère aménagée et analyse du peuplement piscicole suite aux écourues (en cours)).
- **32 pêches IPR (Indice Poisson Rivière)** suite à des demandes de syndicats de rivières et de collectivités (bassins de l'Authion, du Layon, l'Oudon, l'Evre, la Moine...) pour essentiellement des suivis (avant ou après) travaux.

Au final, 29 pêches ont été réalisées au printemps (15 mai au 11 juillet) et 20 pêches à l'automne (6 septembre au 17 octobre). Cela représente 12 jours de pêches à 4 personnes et 13 jours à deux personnes. A cela s'ajoute le temps passé au repérage des stations (8 jours), la réponse des appels d'offres et demandes de prestations (4 jours) et la rédaction des rapports (12 jours).

L'ensemble des données recueillies lors de ces pêches depuis 2012 (145 au total) seront agrégés dans les années à venir sur le portail National de la Biodiversité et des espèces envahissantes que la FNPF est en train de développer en collaboration avec nos Associations Régionales.

EN 2019, les résultats des pêches électriques les plus récentes seront aussi analysés afin de réactualiser le Plan Départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) en prenant en compte l'évolution de la réglementation nationale et européenne.

RÉACTUALISATION DU PLAN DÉPARTEMENTAL POUR LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE ET LA GESTION DES RESSOURCES PISCICOLES

Ce document établi par la Fédération vise à concilier la demande des pêcheurs avec une production piscicole naturelle et suffisante dans des écosystèmes (lacs et rivières) au fonctionnement écologique équilibré.

RÉUNIONS DE SECTEURS

Des réunions des secteurs seront alors organisées avec les AAPPMA pour discuter des enjeux de ce document et pour définir si des secteurs ou des sites nécessiteraient d'être restaurés, ces travaux pouvant être ensuite intégrés et financés dans des nouveaux contrats car beaucoup prennent fin en 2019. Elles seront organisées autant que possible concomitamment avec le service "Développement" de la Fédération qui, lui, vise à mettre en place de nombreuses actions pour le loisir pêche sur les secteurs gérés par nos AAPPMA.

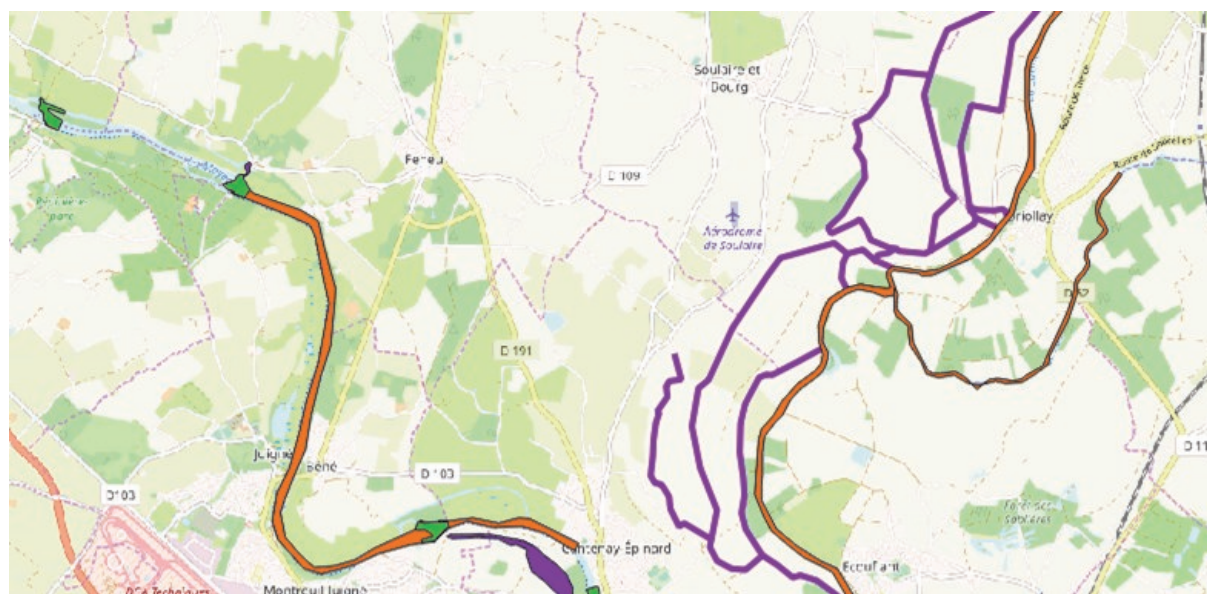
Compte rendu d'activités 2018

Réglementation, surveillance et police de la pêche

Une carte interactive ouverte au public

Fin 2018, à la demande des services de l'état (DDT49 et AFB) de faciliter la visualisation des réserves (annuelles, pluriannuelles et spécifiques) ainsi que des parcours carpe de nuit, il a été décidé de réunir les différents acteurs concernés (Direction Départementale des Territoires, Agence Française de la Biodiversité, Département et FDPPMA) afin de mettre en place une cartographie exhaustive et précise de toutes les réserves et parcours de pêche sur le territoire du Maine-et-Loire.

Cela représente plus de 250 réserves et 30 parcours carpes « pêche la nuit ».



Extraction de la base de données géo référencées

Le but de cette démarche est de faciliter la localisation des différents parcours et réserves ainsi que d'éviter les chevauchements. Cela doit aussi permettre une diffusion simple de l'information auprès des collectivités, structures institutionnelles mais aussi du grand public et nos Gardes Pêches Particuliers, grâce à une représentation cartographique précise des lieux, via une vue aérienne, visualisation facilement appréhendable de l'ensemble des usagers.

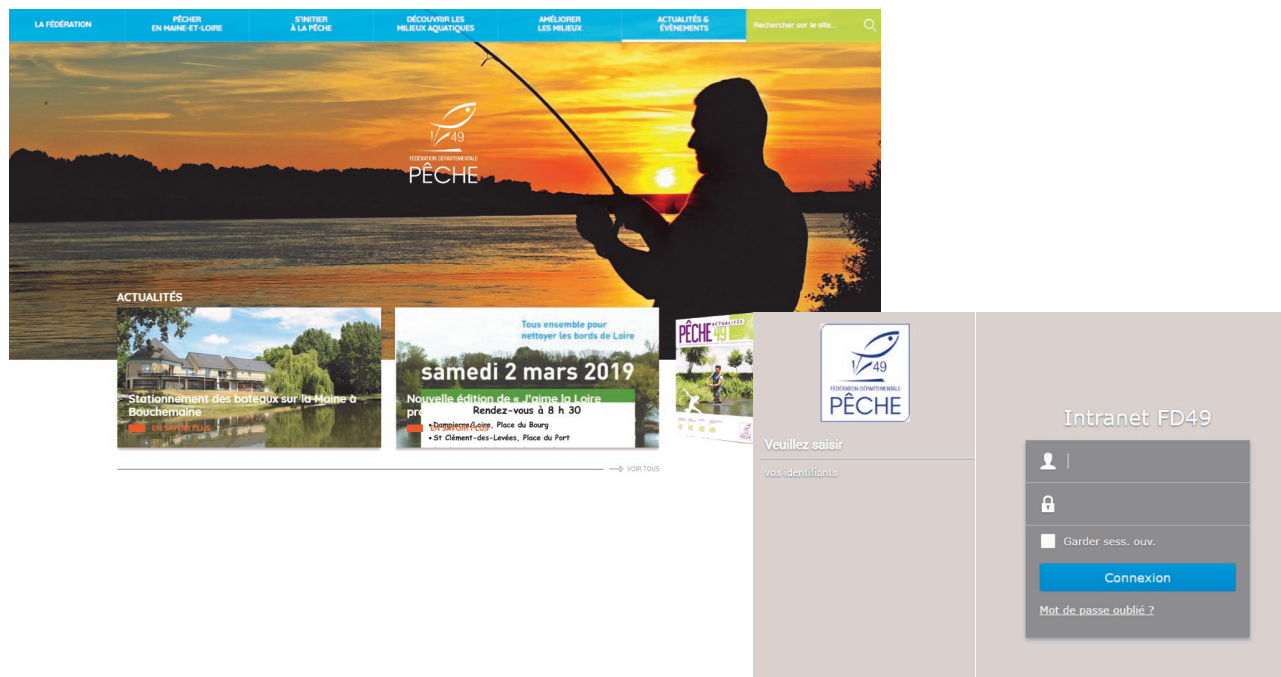
A ce jour, l'ensemble des réserves (annuelles, pluri annuelles et spécifiques) et les parcours carpe de nuit ont été géo référencés. L'ensemble de ceux-ci sont actuellement soumis à validation auprès des services de l'Etat et du Département.

Ce nouveau format (carte informatique et fiches téléchargeables) sera disponible au public courant mai 2019 sur le site de la Direction Départementale des Territoires et de la Fédération de Pêche de Maine-et-Loire.

Compte rendu d'activités 2018

Règlementation, surveillance et police de la pêche

Un accès à l'intranet de la Fédération de Pêche pour les Gardes Pêche



Afin de faciliter les démarches de nos gardes pêche particuliers (GPP), la **Fédération de pêche de Maine-et-Loire** vient de créer une adresse spécifique : reglementation-gpp@fedepeche49.fr. Celle-ci permettra aux GPP de contacter directement la fédération pour toute question en rapport avec la réglementation ou les procédures.

Par ailleurs, suite à une réorganisation au sein de la Fédération de pêche, les gardes pêche particuliers pourront contacter :

- Véronique ROBILLARD pour les questions d'ordre administratif ou les procédures,
- Nicolas CHATARD au sujet de la réglementation pêche,
- Christine DUCHESNES en ce qui concerne l'application VIGIPECHE.

Enfin, la **Fédération de pêche de Maine et Loire** a mis en place un accès à son Intranet pour les **Gardes Pêche Particuliers** dans lequel ils trouveront :

- les cartes des lots du domaine public
- les arrêtés pêche en vigueur sur le Département
- ainsi que les documents nécessaires à leurs missions de Garde Pêche Particulier :
Listing des coordonnées des GPP,
Procédures,
Commission d'agrément et de renouvellement,
Modèles de procès verbaux,
Fiches de tournées, etc....

Compte rendu d'activités 2018

Règlementation, surveillance et police de la pêche

La formation des gardes pêche particuliers

Suite à l'AGE du 22/09/2018, Félix DURAND, nouveau responsable de la commission « réglementation et garderie », a réuni le 24/09/2018 un groupe de travail composé de Véronique ROBILLARD, Julien SAUVETRE et Jocelyn DROCHON) afin d'arrêter le programme et les dates des sessions de formation des GPP. Le 05 novembre 2018, une rencontre était organisée avec Marc ROYER et Patrick FERJOUX, inspecteurs de l'environnement AFB, pour finaliser les interventions lors de la formation initiale des GPP

En 2018, la formation des GPP s'est organisée autour de **trois modules obligatoires pour les candidats gardes pêche**. Plusieurs intervenants de la Fédération de Pêche, de l'Agence Française pour la biodiversité et de l'ADAPAEF « La Maille d'Anjou » se sont succédés tout au long de ces journées. Le dernier module, consacré à la formation continue, réunit les GPP en fonction et les GPP candidats.

1^{er} module le samedi 17 novembre 2018

Les droits et devoirs du Garde Pêche Particulier
Le procès-verbal d'infraction à la Police de la Pêche
La police de la pêche en eau douce
Mise en situation GPP/contrevenant

2^{ème} module le samedi 1^{er} décembre 2018

Exposé sur l'espèce poisson, les milieux aquatiques
Visite des aquariums de la MPN
Notions juridiques de base
Le procès-verbal d'infraction et ses suites : voies transactionnelle et judiciaire
Cas pratiques et rédaction d'un procès-verbal

Sur les 5 candidats GPP, issus des AAPPMA La Perche Trélazéenne, le Roseau Saumurois et les Fervents de la Gaule et 2 associations de pêche privées « la Truite Gennoise » et « la Forêt de Longuenée », seulement 2 personnes ont réussi le test de connaissances.

3^{ème} module le samedi 08 décembre 2018

Les cyanobactéries, les arrêtés étiage et les résultats des pêches électriques
Présentation de l'ADAPAEF 49 et réglementation spécifique de la pêche aux engins
Suivi des procédures 2018, rédaction des procès-verbaux, accès intranet pour les GPP
Distribution des tenues de GPP sans les vestes à capuche*

La formation continue a rassemblé **27 GPP en fonction et 5 GPP candidats**. Les GPP ont apprécié les interventions.

*Les tenues des GPP ont été livrées par la FNPF le lundi 1^{er} octobre 2018 par transporteur (palette de 3 colis) mais les vestes imperméables noires à capuche ne correspondaient pas au produit commandé. Des démarches ont été faites par la FD 49 auprès de la FNPF. Les tenues, sans les vestes, ont été distribuées aux GPP le 08 décembre 2018 lors du 3^{ème} module de formation. Les vestes zip bleu seront facturées et livrées par la FNPF courant mars 2019.

Compte rendu d'activités 2018

Règlementation, surveillance et police de la pêche

La surveillance effectuée par les gardes pêche particuliers

55 gardes pêche particuliers, issus de 32 AAPPMA, étaient en fonction en 2018.

Au niveau du bilan annuel, les chiffres recueillis dans les fiches de tournées des GPP sont les suivants :

Année	Nombre de tournées	Nombre de pêcheurs	Nombre de kilomètres	Nombre d'avertissements	Nombre de procès-verbaux
2017	831	3 799	20 721	42	54
2018	1405	5 796	29 594	98	43

Les procédures d'infractions à la police de la pêche

Au niveau du suivi des procédures pour l'année 2018, le nombre de procès-verbaux d'infractions à la police de la pêche n'est que de 43 (54 en 2017) : les GPP ont précisé qu'ils ne voyaient pas beaucoup de pêcheurs au bord de l'eau. Les procès-verbaux établis par les GPP pour une ou plusieurs contraventions ont relevé les infractions suivantes :

Infractions	Sans carte	Réserve	Période d'interdiction	Dépassement nombre capture	Taille non réglementaire	Mode prohibé
2017	27	14	9	1	3	1
2018	28	9	4	1	-	1

Les procédures ont fait l'objet soit d'un traitement par transaction amiable que 17 contrevenants ont acquitté pour un montant total de 2 060 € soit d'un traitement judiciaire.

La Fédération assure le suivi des procédures, dépose et défend ses conclusions relatives aux délits et infractions, et demande réparation des préjudices subis par la collectivité des pêcheurs. Ainsi tout contrevenant ne donnant pas suite à la transaction civile amiable proposée par la Fédération fait systématiquement l'objet de poursuites devant le tribunal assurant ainsi les GPP que des suites seront données à leur travail de terrain. .

La Fédération de pêche remercie tous les gardes pêche particuliers des AAPPMA et ADAPAEF de Maine et Loire pour le travail réalisé.

Compte rendu d'activités 2018

Règlementation, surveillance et police de la pêche

Les axes de travail pour 2019 :

Professionnalisation des actuels gardes pêche particuliers des AAPPMA et ADAPAEF. Depuis 2016, la commission « réglementation et garderie » s'oriente vers une professionnalisation des gardes pêche particuliers. En 2017 et 2018, dans le cadre de la formation initiale et continue, les GPP ont bénéficié des enseignements des inspecteurs de l'environnement de l'AFB en matière de police de la pêche (apports théoriques et pratiques).

Une journée supplémentaire sera proposée à l'ensemble des GPP courant mai 2019 : elle sera axée sur la pratique des GPP, le retour d'expériences, des mises en situation sur le terrain.

Mise en place d'un nouveau contrôle au niveau des tournées effectuées par les GPP.

Création d'un poste de garde pêche fédéral à temps complet afin d'assurer la coordination des GPP bénévoles des AAPPMA et ADAPAEF et la surveillance de la pêche dans le département de Maine et Loire, sous réserve d'obtention de financements suffisants.

Mise en place d'un **réseau de vigilance « les citoyens de l'environnement » en partenariat avec le Groupement de Gendarmerie de Maine et Loire**. Il est complémentaire des dispositifs territoriaux (participation citoyenne) et thématiques (ViGie agriculteurs, buralistes, entreprises, élus), ayant pour objectif majeur d'informer et impliquer tous les acteurs du monde de la faune et de la flore (Présidents de fédérations de chasse, pêche, garde-chasses, gardes-pêche, lieutenants de louveterie, ONCFS, ONF), dans une logique de « co-production » de sécurité, selon le mode d'action global visant à « observer, alerter, sensibiliser ».

Ce dispositif se déploie à deux niveaux :

- Une implication forte des représentants, qui sont intégrés dans un réseau d'acteurs de confiance où ils bénéficient :
 - d'une information sur les signalements d'auteurs, de véhicules ou de manière d'opérer intéressant les unités de la gendarmerie de Maine-et-Loire qu'ils contactent par un appel via le 17 (orientation du renseignement) ;
 - d'un lien téléphonique direct avec les unités territoriales compétentes et notamment les correspondants territoriaux de prévention pour toute information non urgente (remontée du renseignement) ;
 - d'une inscription dans la base de données de sécurité publique départementale et plus particulièrement à travers une fiche de sécurisation des interventions et de protection (BDSP / SIP) afin d'être identifié ès qualité par les opérateurs du centre opérationnel et de renseignements de la gendarmerie en cas d'appel d'urgence ; d'une remise d'un courrier signé par le commandant de groupement rappelant les objectifs et les devoirs de tous « les citoyens de l'environnement ».
- Une information de tous les acteurs environnementaux qui se fera via un flyer édité par la préfecture de Maine-et-Loire et remis à l'ensemble des partenaires. Ce document aura pour ambition de sensibiliser les adhérents concernant les comportements illicites susceptibles d'être portés à la connaissance de la gendarmerie. Ce support aura également pour objectif d'informer sur les modalités de transmission des renseignements.

Compte rendu d'activités 2018

Développement du loisir pêche

En adéquation avec la politique de la Fédération Nationale de la Pêche en France, la fédération a continué à mener en 2018 ses actions de promotion du loisir pêche et de sensibilisation à la protection des milieux aquatiques.

Elles se sont réparties de la façon suivante :

- ◆ Des actions d'éducation en direction des différents publics : scolaires, centres de loisirs, associations divers, grand public.
- ◆ Des actions de développement du tourisme pêche
- ◆ Des actions de promotion et de communication
- ◆ La gestion et le soutien aux actions éducatives des AAPPMA

LES ACTIONS ÉDUCATIVES « PÊCHE ET MILIEUX AQUATIQUES »

Ces actions se sont faites bien entendu à la Maison Pêche Nature à Brissac-Quincé qui est la vitrine de la pêche associative mais aussi un outil de développement du loisir dans le département de Maine et Loire

Cependant, afin de rayonner sur l'ensemble du département, de répondre aux demandes des structures et de faire face aux contraintes financières (coût du transport, budget limité des structures, ...), la fédération a mené des actions sur des sites du département. Celles-ci se sont faites soit à l'initiation de la fédération, soit à la demande des structures en partenariat avec les AAPPMA qui l'ont souhaité afin de mettre en valeur l'acteur local qui est l'association.

Les thématiques des animations réalisées ont tourné autour des écosystèmes aquatiques, des vertébrés et des invertébrés aquatiques, des poissons, du brochet et des techniques de pêche.

LES SCOLAIRES

En 2018, afin de privilégier les animations « pêche » en direction du grand public, le conseil d'administration fédéral a pris la décision d'accueillir le public scolaire à partir du CP contrairement aux années précédentes où l'ensemble des enfants étaient accueillis. Les actions menées ont été assez variées.

Actions sur les sites extérieurs : 22 écoles, 52 classes, 1260 enfants

Lors des animations extérieures, les AAPPMA sont conviées à y participer afin de leur permettre de se faire connaître comme acteur local auprès des écoles et peut-être de susciter d'autres actions autour de l'eau et de la pêche.

Compte rendu d'activités 2018 Développement du loisir pêche

➔ avec les AAPPMA de Maine et Loire

Depuis plusieurs années, l'AAPPMA « Les Pêcheurs du Lathan » propose à une école de leur secteur une journée « découverte des milieux aquatiques et de la pêche » sur le site de la Louisière.

Cette année, ce sont les **71 enfants** de CP-CE-CM de l'école de BLOU qui ont profité de ces 2 journées avec l'aide des bénévoles de l'association.



➔ avec les syndicats de rivière

Programme pédagogique du SAGE Layon « EAU 2017-2018 Layon Aubance Louets »

Pour sa 7^{ème} année d'existence (2138 enfants rencontrés depuis le début), le programme concerne tous les ans environ une dizaine d'école et 350 enfants. Les classes bénéficient de 5 interventions dont 4 animées par la fédération de pêche et le CPIE Loire-Anjou. Ce sont **339 enfants** de CE2-CM1-CM2 des bassins versants Layon, Aubance Louet qui ont participé.



Animations scolaires du Syndicat Mixte du Bassin de l'Evre/Thau/St Denis (SMIB)

Depuis 7 ans, dans le cadre de ses actions de communication (Opération « Evre sans déchets », plaquette « Au fil de l'eau », newsletter, ...), le syndicat propose des animations « Eau et milieux aquatiques » aux écoles présentes sur son territoire de compétence.

130 élèves de CM (4 écoles, 6 classes) ont suivi l'animation « Heureux ... comme un poisson dans l'eau ».



Compte rendu d'activités 2018 Développement du loisir pêche

Animations scolaires avec le Syndicat de Bassin de l'Oudon (SBO)

Depuis 4 ans, la politique du syndicat est de communiquer auprès des écoles primaires sur les travaux de restauration qui sont faits sur les sous bassins de l'Oudon.

Cette année, **66 élèves** de CE1-CE2-CM1-CM2 de l'école de Loiré, habitant sur les bords de l'Argos, ont bénéficié d'une journée de découverte de leur environnement avec les techniciens du syndicat, de la fédération de chasse et de pêche.

Programme pédagogique EPTB Sèvre Nantaise (EPTB)

Suite à la demande du professeur de Sciences et Vie de la Terre du collège Pont de Moine à Montfaucon-Montigné et ce pour la 3^{ème} fois, un projet (en partenariat avec l'AAPPMA « Les Chevaliers de la Moine ») s'est réalisé autour de la frayère à brochets aménagée en 2014.

45 élèves de 5^{ème} ont été sensibilisés au patrimoine biologique et historique de la Moine avec comme temps fort la découverte des alevins de brochet dans la frayère.



avec des mairies

Suite à la demande des enfants siégeant au Conseil Municipal de la mairie de Chaufonds/Layon, **34 élèves** de CM2 des 2 écoles ont participé à un atelier sur « les poissons du Layon » ainsi qu'à un atelier « montage de ligne ».

La matinée s'est déroulée en présence des initiateurs du projet : administrateurs de l'ADAPAEF « La Maille d'Anjou » et de l'AAPPMA « la Brème chalonnaise », le maire et des conseillers municipaux.

Compte rendu d'activités 2018 Développement du loisir pêche

➔ avec l'ADEC (Association Diocésaine de l'Enseignement Catholique)

Dans le cadre d'un Forum des jeunes chercheurs à Jallais réunissant **126 enfants** venus de 3 écoles (Chemillé, La Tourlandry, Jallais).

Un atelier avec présentation de la pêche en Maine et Loire et une sensibilisation à l'usage de l'eau domestique, un débat suivi par une mini-conférence sur la flottaison chez les animaux aquatiques a été animé par la fédération.

➔ dans le cadre du label touristique « station verte »

Dans le cadre du partenariat FNPF et la fédération française des stations vertes (1^{er} label d'écotourisme en France), la FNPF subventionne les animations « Pêche » réalisées dans les communes labélisées.

Dans ce contexte, suite aux propositions faites aux écoles concernées, 2 écoles de Montreuil-Bellay ont répondu favorablement. Une journée découverte de la pêche a été réalisée avec **49 enfants** de CM1-CM2 sur les bords du Thouet.

➔ dans le cadre de classe verte à Cholet

Cette année, l'école St Exupéry de Trémentines, étant en classe verte avec le CISPA à Ribou du 12 au 24 février avec 52 élèves de CE2-CM1-CM2, a bénéficié d'une animation sur les poissons de la Moine ainsi qu'une animation autour de la protection de la biodiversité.

Actions à la Maison Pêche Nature : 14 écoles, 20 classes, 428 enfants

Les écoles sont venues soit de leur plein gré, soit suite à une intervention sur un site extérieur (programme pédagogique SAGE Layon, ...) ou soit suite à la volonté des AAPPMA : La Perche Trélazéenne (Trélazé), Les Fervents de la Gaule (Rosiers/Loire), Les Boërs de l'Evre (May/Evre)

En conclusion

Ce sont 34 écoles, 69 classes, **1628 enfants** qui ont participé à nos animations scolaires en 2018. Ceci a permis à **472 enfants de découvrir la pêche**.

Les chiffres sont en baisse par rapport aux années précédentes. Un retour du public petit, moyen et grande section ainsi qu'un tarif préférentiel pour les groupes ont été décidés afin de faire remonter la courbe des visiteurs !

Compte rendu d'activités 2018

Développement du loisir pêche

LES ACCUEILS DE LOISIRS

- **A la ½ journée ou journée**

Cela se résume cette année à 8 structures, 11 groupes rencontrés une ou plusieurs fois pour un total de **145 enfants**. Sur les 11 groupes, 3 sont venus à la Maison Pêche Nature et les 8 autres ont été rencontrés sur leur territoire, entre autre pour certains dans le cadre des Contrats Educatifs Locaux (partenariat avec l'état) comme à Doué en Anjou (partenariat avec l'AAPPMA des « Gardons de St Georges », 24 enfants concernés, 2.5 journées d'animation) ou dans le cadre des stations vertes (idem que les scolaires).

Une baisse est aussi à noter. Afin d'y remédier, comme pour les scolaires, il a été décidé de rouvrir nos activités aux enfants de 4 à 6 ans sachant que beaucoup de petits centres de loisirs fonctionnent avec des classes d'âge hétérogène (3 - 12 ans).

- **En séjour sur le Point Accueil Jeune (PAJ)**

La sécurité des mineurs en accueil collectif de mineurs fait l'objet d'une attention toute particulière de la part du Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports.

C'est dans ce cadre que la direction départementale de la jeunesse et des sports du Maine et Loire attribuait un label PAJ aux structures qui accueillent des mini-séjours des différents établissements de loisirs. Suite au désengagement de la DDJS, l'association PAJ Anjou Vacances a repris le flambeau. Les PAJ offrent des espaces de campement pour un coût réduit et un minimum d'équipements, et proposent une série d'activités culturelles et (ou) sportives.

Ce label apporte des garanties sur l'accueil, les équipements et les activités proposées.

Pour 2018, le choix de ne réserver que 2 camps par semaine (au lieu de 3 les années précédentes) pour développer les actions grand public avait été adopté.

La saison a été marquée, par un faible remplissage des camps en juillet, et une demande plus importante sur le mois d'août, ce qui est à contre-courant de ce que nous avons vécu depuis plusieurs années. Cela a donc impacté fortement notre PAJ, car des camps ont annulé (Montreuil -Juigné) ou sont venus en sous-effectifs (Echiré).

Résultats : 6 camps pour 76 enfants.

Pour 2019, les réservations nous annoncent une meilleure saison.

Compte rendu d'activités 2018 Développement du loisir pêche

LES JEUNES (13-18 ANS)

En 2018, 3 structures concernées (dont 1 structure rencontrée 3 fois) pour un total de **46 jeunes**. 4 groupes sont venus à la Maison Pêche Nature.

Nouveauté cette année, un camp multi-pêche de 5 jours dans les boires de Drain a été organisé avec 12 jeunes Centre social de la Pommeraye Pêche au coup, pêche au lancer, float tube, feeder, grande canne étaient au programme avec de superbes prises qui ont laissées aux jeunes un super souvenir. Merci à l'AAPPMA « Les amis de la Rompure » pour leur aide précieuse.

Cette année, Jocelyn DROCHON en charge de la communication à la fédération est reparti en formation continue pour passer son BP JEPS « Pêche de loisirs » (formation lui permettant d'encadrer des activités « pêche » contre rémunération). Ce public « jeunes » ayant montré des attentes pour ce loisir, sa thématique de stage sera de proposer des animations pour ce public.



Compte rendu d'activités 2018

Développement du loisir pêche

LE GRAND PUBLIC

Les animations « pêche »

Ces animations à la MPN ou sur des sites extérieurs (afin de les promouvoir, en partenariat avec les AAPPMA au maximum) revêtent plusieurs formes : des animations ponctuelles de découverte, des animations d'initiation et de perfectionnement, et des animations suivies.

Les objectifs de ces animations sont :

- Faire découvrir la pêche
- Faire découvrir les différentes techniques de pêche pratiquées dans le département
- Montrer que la diversité des techniques peut correspondre aux attentes et aux besoins de chaque personne
- Donner l'envie aux participants de continuer
- Orienter les participants vers les Ateliers Pêche Nature et AAPPMA du secteur

Les techniques abordées sont les suivantes : pêche au coup, grande canne, feeder, carnassier du bord ou en float tube.

AAPPMA partenaires : « Cormorans de l'Evre », « Cachalots de l'Hyrôme et du Layon », « Fervents de la Gaule », « Les pêcheurs des étangs Pouancéens », « Amicale des pêcheurs de la Moine »

Je découvre la pêche : découverte de la pêche au coup, technique de pêches par laquelle tout le monde débute.

Lieux d'animations : MPN, Bouzillé, Chemillé, Gennes (Réserve Naturelle Régionale), Montjean sur Loire, Montreuil Bellay, Montsoreau, Pouancé, Pruillé, Rochefort sur Loire, St André de la Marche



En 2018, **28 dates programmées**
(dont 3 annulées pour faute de participants)
pour **192 participants**.

Compte rendu d'activités 2018

Développement du loisir pêche

Je découvre la pêche à la grande canne : Découverte de la pêche à la grande canne (pêche de compétition). L'objectif est de leur montrer une évolution de la pêche au coup, plus technique.

Lieux d'animations : MPN, Chemillé, Montjean et Passavant sur Layon

En 2018, 9 animations programmées (4 annulées pour faute de participants) pour **13 participants**. Une après-midi s'est faite dans un cadre de duo parent/enfant. Ces annulations, par manque de participants, sont sans doute liées à la perte de vitesse de cette technique dans le monde la pêche vis-à-vis des pêches aux moulinets.

Je pêche au feeder : découverte d'une pêche au moulinet de poissons blancs

7 animations programmées (4 annulées pour faute de participants) pour **7 participants**. Une après-midi dans un cadre de duo parent/enfant.

Lieux d'animation : MPN, Champocé/Loire, Le May/Evre, Pouancé

Cette technique, mise en place dans nos activités pêche depuis 2018, nous a surpris par le manque d'engouement en 2018 (manque de communication, de connaissance du grand public ?)



Je pêche mon 1^{er} brochet : Une découverte de la pêche des carnassiers aux leurres afin de leur donner les 1^{ères} sensations, l'adrénaline de la capture du brochet. 8 demi-journées programmées (dont 2 annulées) pour **21 participants**. Une après-midi s'est faite dans un cadre de duo parent/enfant.

Lieux d'animations : MPN, Denée

La pêche du Black Bass : Découverte d'un poisson méconnu de certains pêcheurs, et aussi d'un site unique en Maine et Loire, l'Etang de Chambiers, situé en pleine forêt près de Durtal (Espace Naturel Sensible), et géré par la fédération en Black-bass no kill. 1 seule date programmée pour **3 participants**.

Compte rendu d'activités 2018

Développement du loisir pêche

La pêche en float tube : Découverte d'une durée de 3 heures pour découvrir le maniement de cet engin et essayer de pêcher brochets et perches en accédant à des zones non pêchées habituellement.

8 demi-journées, 1 seule annulation pour **22 participants**.

Lieux d'animation : MPN, la Boissière sur Evre, Chemillé, Montreuil Bellay

Cette animation a eu un franc succès avec des refus de participants sur certaines dates. C'est une pratique qui répond aux codes, aux besoins de la jeune génération (un côté sportif, un côté liberté, une image fun, une pêche itinérante).



Stages carnassier : Initiation se déroulant sur une journée complète. Ces stages comportent une partie théorique le matin avec connaissance des poissons et de leurs mœurs, réglementation pêche, technique et matériel de pêche au lancer, et la partie pratique l'après-midi dans l'étang de Montayer.

6 journées programmées dont 2 annulées (stage adultes) pour **5 participants**. Une journée s'est faite dans un cadre de duo parent/enfant.

Stage carnassier en float tube : Initiation similaire dans l'organisation sauf que la pratique se fait en float tube et non du bord.

5 journées programmées pour **15 participants**.

En conclusion, Ce sont **56 animations programmées pour 278 participants**.

Le bilan de ces animations envers le grand public est positif. Néanmoins, nous nous rendons compte lors de ces activités, que ce soit à la MPN ou bien sur des sites extérieurs que les gens sont en attente d'informations sur les parcours de pêche pour pouvoir y retourner près de chez eux. Une réflexion, une démarche et sans doute un effort sont à fournir pour améliorer l'offre de pêche localement par l'acquisition, la récupération ou la gestion de plans d'eau ainsi que de façon complémentaire l'accueil des pêcheurs, l'amélioration piscicole par le biais d'aménagement et/ou d'empoissonnements de sites de pêche.

Compte rendu d'activités 2018

Développement du loisir pêche

LES MANIFESTATIONS GRAND PUBLIC « PECHE »

Ces manifestations sont réalisées pour promouvoir la pêche, l'organisation associative du loisir (AAPPMA, FD) auprès du grand public novice.

Journée Nature Junior : 10 juin 2018 à la Maison des Chasseurs à Bouchemaine

Les activités pêche proposées étaient la pêche au coup, grande canne, pêche des carnassiers aux leurres, feeder et baptême de float tube. La JNJ a rassemblé environ 700 visiteurs.

La 10^{ème} édition aura lieu le **dimanche 23 juin 2019**.

Rencontre inter AAPPMA : le 2 septembre à Montfaucon Montigné



Pêche à l'américaine de 10 h 00 à 15 h 00

29 équipes – 12 AAPPMA – 8 écoles de pêche



La prochaine édition est prévue le **1^{er} septembre 2019** (lieu à définir).

Tour de France 2019 (étape 3- Cholet)

Dans le cadre du partenariat entre la Fédération Nationale de Pêche en France (FNPF) et Amaury Sport Organisation (ASO), les fédérations départementales concernées par le passage du Tour de France sont conviées à mettre en place des animations. CHOLET étant une ville d'étape en 2018, 2 actions ont été menées :

- stand FNPF au parc de Moine

Grace à l'aide de nombreux bénévoles d'AAPPMA et du Conseil d'Administration, nous avons pu proposer des animations, toute la journée, sur le pont du Parc de Moine (entre le départ et l'arrivée de la 3^{ème} étape chronométrée du TDF 2018).

Tapis de lancer, simulateur, expositions, ont permis de découvrir la pêche et les rivières mais aussi les missions de défense de nos cours d'eau et de développement du loisir pêche.



Compte rendu d'activités 2018 Développement du loisir pêche

Petits et grands ont été nombreux à se presser toute la journée sur la stand de la FNPF pour discuter, échanger, participer aux activités.



Sans oublier notre mascotte Gloops qui a sillonné le départ et l'arrivée pour distribuer des kits « génération Pêche ».



Au final, difficile de comptabiliser les personnes passées sur le stand mais la journée fut bien chargée et très active.

- **Stand Fédération de pêche Maine et Loire à la Godinière**

Grace à l'aide des bénévoles d'AAPPMA, du CA fédéral et de l'association « Les Crocodiles de la Moine », le site a été utilisé pour faire découvrir les différentes techniques de pêche : pêche au coup, grande canne, pêche au lancer, baptême float tube, ...

Beaucoup d'énergie dépensée pour peu de visiteurs liés à notre emplacement au cœur du circuit du contre la montre avec des accès voitures interdits et un accès piéton nécessitant un temps de marche important. Cependant, cela aura permis de rassembler, de fédérer les pêcheurs de différents univers et différentes associations autour de notre loisir.



- **Rassemblement et animation pêche AAPPMA « La Sauvegarde de la Moine » à la Séguinière**

Yannick TINEL président de l'AAPPMA a motivé les bénévoles de l'association pour mettre en place ce rassemblement et proposer cette animation à l'association des parents d'élève de l'école publique avec réussite.

Compte rendu d'activités 2018

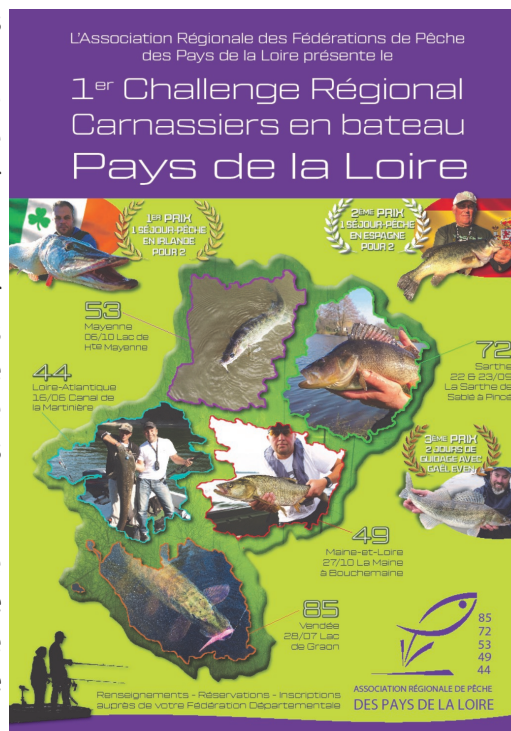
Développement du loisir pêche

Challenge Régional Carnassiers en bateau des Pays de la Loire

L'Association Régionale des Fédérations de Pêche des Pays de la Loire, regroupant les Fédérations de pêche 44, 72, 85, 53 et 49, a organisé son tout premier Challenge Régional Carnassiers en Bateau. Les cinq fédérations se sont organisées pour mettre en valeur cet événement sur des secteurs « phares » de la pêche en eau douce.

Ce challenge était ouvert à tous les pêcheurs de loisir détenteurs d'une carte de pêche d'AAPPMA. Les équipages devaient s'inscrire auprès de leur fédération de pêche et participer à au moins 3 manches pour prétendre au classement régional. Les manches se sont étalées des mois de juin pour la 1^{ère} à novembre pour la dernière.

Les récompenses étaient proportionnelles à l'échelle de cette compétition avec pour le 1er prix un voyage-pêche en Irlande pour 2 personnes, pour le 2ème prix un voyage-pêche en Espagne pour deux personnes et pour le 3ème prix un guidage-pêche de 2 jours avec Gaël EVEN.



Manche du Maine et Loire le 27 septembre 2018 à Bouchemaine sur la Maine : pont de Bouchemaine à la pointe aval de l'île Robinson : 20 équipes engagées



1^{er} Fabrice Closier 49 et Lionel Morineau 49 avec 1857 points

2^{ème} Alexandre Fonteneau 85 et Sacha Haye 44 avec 1810 points

3^{ème} Rainier Lemaitre 72 et Johnny Germain 72 avec 1776 points



Pour le challenge, seulement 13 équipes ont participé à 3 manches ou plus pour entrer dans le classement.

1^{er} Bruno Fillion 72 et Philippe Fougère 72

2^{ème} Fabrice Closier 49 et Lionel Morineau 49

3^{ème} Alexandre Fonteneau 85 et Sacha Haye 44

Compte rendu d'activités 2018

Développement du loisir pêche

Une Fête de la pêche le 02 juin 2019 à Brissac Quincé

Pour l'année en cours, il a été décidé de mettre en place une fête départementale de la pêche le **dimanche 2 juin 2019** à la Maison Pêche Nature de Brissac-Quincé, dans le cadre de la fête nationale de la pêche.

Le but est de promouvoir la pêche et de rassembler les différents pratiquants lors de cette journée.

Pour les AAPPMA qui souhaitent se rassembler et participer à cette fête à Brissac-Quincé, n'hésitez pas à le faire savoir auprès de la fédération.



Au total, hors manifestations grand public « pêche », ce sont 2 879 personnes rencontrées dans le cadre des actions éducatives en 2018.

DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME PECHE

Depuis plusieurs années maintenant, des liens entre notre fédération et les instances touristiques se sont développés et ont pu aboutir à la mise en place de partenariats avec les structures touristiques départementales et locales : Anjou Tourisme, Offices de tourisme, campings, hébergements ...

La nécessité d'engager une politique de partenariat est basée sur le fait d'une part que certaines personnes mettent en priorité la pêche dans leur destination touristique et que d'autres en font une activité complémentaire et d'autre part que les structures touristiques ont un pouvoir de communication sur leur territoire de compétences que l'on doit profiter.

Cette démarche s'articule autour d'offres concernant :

- ◆ L'information auprès des organismes de tourisme
- ◆ La distribution du guide du pêcheur, brochure, pêchez en Anjou, flyers, ...
- ◆ Des animations pêche, de manifestations ...
- ◆ L'organisation de rencontres d'information avec les Offices de tourisme...

Pour 2019, est prévue l'organisation d'une journée d'information à l'ensemble des structures touristiques du département par Anjou Tourisme et la Fédération de Pêche à Brissac-Quincé.

Compte rendu d'activités 2018 Développement du loisir pêche

- **des animations « pêche »**
animations grand public mises en place en partenariat avec des campings (Chemillé, Pouancé, Rochefort/Loire) pour proposer une activité complémentaire aux touristes.
- **des hébergements « pêche »**
Le Label est attribué par la Fédération Départementale de Pêche à des hébergements ouverts à la location tels que chambres d'hôtes, hôtels, villages de vacances, campings, gîtes pour lesquels les propriétaires ou les exploitants en font la demande. Ces hébergements doivent répondre à certains critères.

3 campings (Durtal, Montjean/Loire et Montreuil-Bellay) ainsi qu'un gîte (Chalennes/Loire) ont été labélisés et un accompagnement de ces structures a été fait.
- **Des partenariats avec Stations vertes**
Suite à la signature d'une convention entre la FNPF et la fédération française des stations vertes, des liens se sont créés avec la commune de Montreuil Bellay à partir de 2017 et une nouvelle convention en 2018 a été signée avec la commune de Pouancé. Le but de ce label est de « favoriser et développer le tourisme de nature dans les communes de petites et moyennes tailles. »
Cela nous permet de réaliser gratuitement (subventionné par la FNPF) des animations auprès du grand public, des écoles et des centres de loisirs ou des centres sociaux. Les animations « pêche » dans le cadre des stations vertes a concerné **91 personnes** en 2018.

En 2019, nous continuerons à développer les liens existants avec ces deux communes, et une troisième convention devrait voir le jour avec la commune de La Ménitrie.

Pour conclure, une rencontre a eu lieu début janvier 2019 avec Anjou Tourisme pour développer ce partenariat. Les actions prévues pour 2019 devraient renforcer ce partenariat afin que la pêche dans le département soit reconnue à sa juste valeur.

DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT, PROMOTION ET COMMUNICATION

Le Guide du Pêcheur 2019

La nouvelle version a été réalisée en interne pour les contenus et en externe pour la mise en page et la création graphique (Agence Atmosphère). La ligne graphique a été conservée Jocelyn étant actuellement en formation BP JEPS Pêche de Loisir, il était difficile de retravailler sur une nouvelle charte. Le contenu reprend principalement la réglementation pêche en vigueur dans le département.

Le nombre d'impression d'exemplaires a été diminué à 32 000. Cette diminution peut s'expliquer face à la baisse de ventes de cartes et à la vente de cartes sur le site www.cartedepêche.fr.



Compte rendu d'activités 2018

Développement du loisir pêche

Brochure Tourisme « Pécher en Anjou »

La commission « développement » de la fédération a renouvelé la mise en place d'une 2nde édition de la brochure touristique sur la pêche. La volonté de rapprocher la pêche du réseau touristique, via l'Agence Départementale Anjou Tourisme, est un objectif fédéral. De plus, elle fait part de quelques actualités au niveau de la pêche, s'adresse aux touristes ayant besoin d'informations pour pratiquer notre loisir ou susciter cette envie. Elle propose quelques parcours de pêche à faire en famille, les APN des AAPPMA, les animations grand public par la MPN, ... La brochure a été éditée en 10 000 exemplaires. Une grande partie a été diffusée par l'intermédiaire des offices de tourisme ou des AAPPMA. Les autres réseaux de distribution ont été les hébergements, campings, dépositaires, détaillants de pêche...



Page Facebook de la Fédération de pêche de Maine et Loire

La Fédération de pêche comporte aujourd'hui une page Facebook avec près de 2 500 fans (augmentation de plus de 800 personnes). Le principal avantage de Facebook est qu'il est un média instantané. Aujourd'hui, beaucoup d'utilisateurs passent par cet intermédiaire pour poser leurs questions sur la réglementation pêche. De plus en plus d'AAPPMA ont une page Facebook. La page de la Fédération doit être le relais de ses activités mais aussi celles des AAPPMA.

Site Internet de la Fédération

Suite à la refonte graphique du site, son lancement a été effectué durant l'automne. On constate un trafic assez important sur le site Internet. De nombreux pêcheurs consultent les différentes pages et ils n'hésitent pas à nous contacter par le formulaire de contact pour nous interroger sur différents sujets. Aujourd'hui, il reste de l'enrichissement de contenus à faire afin d'avoir un site opérationnel et le développement d'une carte interactive.



Réalisation des affiches / flyers pour les assemblées générales, APN, demandes diverses des AAPPMA, plaquettes de promotion pour la Maison Pêche Nature

Presse : Infocale, annonces des AG, des animations proposées par la Maison Pêche Nature, ... : Des communiqués de presse (ouverture de la pêche à la truite le 10 mars, de la pêche du brochet le 1^{er} mai) ont été réalisés et diffusés auprès de la presse locale. Des articles sont parus dans le Courrier de l'Ouest et Ouest France. A noter une page complète en intérieure de couverture pour l'ouverture de la pêche en 2nde catégorie avec plusieurs sujets abordés (portraits de jeunes pêcheurs (Duo Fishing), Christelle Arnould et Jean-Pierre Taillandier, réglementation, etc). Des interviews radio dans les locaux de RCF Anjou Angers ou sur le plateau de la TV locale du Choletais pour l'ouverture de la pêche des carnassiers. L'ensemble des animations grand public de la MPN a été relayé par l'intermédiaire d'Infocale (diffusion de brèves dans le Courrier de l'Ouest et Ouest-France).

Compte rendu d'activités 2018

Développement du loisir pêche

LA GESTION ET LE SOUTIEN AUX ACTIONS ÉDUCATIVES DES AAPPMA

- **Atelier Pêche Nature**

Pour rappel, de par ses statuts, toute AAPPMA peut créer un APN : « Participer à l'organisation et à la connaissance de la pratique de la pêche, à toutes les actions en faveur de la promotion et du développement du loisir pêche... ». Le responsable local en est le président de l'AAPPMA. L'AAPPMA doit donc remettre à la fédération un dossier de validation de l'Atelier Pêche Nature.

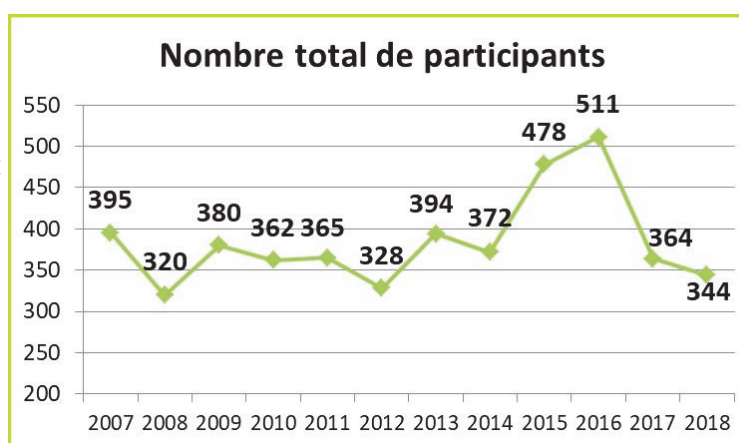
Un Atelier pêche nature est défini par un ensemble de séances d'animations avec **le même groupe de personnes**.

Un minimum de 15 heures pour les écoles pêche au coup en dehors des TAP (10 heures) et un minimum de 10 heures pour les pêches plus techniques (grande canne, feeder, carnassier) avec le même groupe étaient demandés en 2018.

En 2018, 16 AAPPMA ont animé **36 sessions d'APN**.

C'est un total de **344 participants**, soit une baisse de 20 personnes vis-à-vis de l'année précédente.

110 animateurs bénévoles et professionnels ont donné en près de 25 heures de leur temps pour transmettre leurs savoirs et leurs passions.



Des subventions sont accordées aux APN répondant aux critères demandés, et aux écoles de pêche faisant le déplacement à la Maison Pêche Nature. C'est ainsi que la Fédération a octroyé un total de 6 237 € pour aider les associations concernées.

Suite au constat de baisse des effectifs des participants des écoles de pêche et aux remarques des bénévoles d'APN (manque de bénévoles, manque de temps pour répondre au cahier des charges des 15 heures, manque de considération pour les APN ne faisant pas 15 heures, ...), le cahier des charges d'attribution des subventions de fonctionnement a été revu pour que la découverte, l'initiation à la pêche soit le grand gagnant.

A partir de 2019, comme indiqué dans la circulaire en date du 7 janvier 2019:

- Une école de pêche est reconnue à partir de 10 heures avec un même groupe
- Une école de pêche effectuant entre 10 et 14 heures d'activité avec le même groupe bénéficiera de 10 € par participant
- Une école de pêche effectuant 15 heures minimum avec le même groupe bénéficiera de 15 € par participant.

Compte rendu d'activités 2018

Développement du loisir pêche

- **Découverte/initiation pêche**

Ces activités moins contraignantes car ponctuelles, sont plus faciles à mettre en place. 17 AAPPMA en ont réalisé auprès de centres de loisirs, espace jeunesse, écoles, IME, maisons de retraite ou du grand public avec **205 animateurs** qui ont initié **1276 personnes**.

Les pass' pêche contribuent au bon développement de ces activités occasionnelles. Ces pass' sont à commander auprès du secrétariat de la fédération, mais à partir de 2019, tout pass'pêche commandé sera facturé 1 € 00 (mineur comme majeur).

- **Rappels**

Temps d'activités périscolaires : Bien que nombre de communes aient choisi de revenir à la semaine de 4 jours au niveau des rythmes scolaires, certaines maintiennent le rythme à 4,5 jours par semaine, ce qui offre par endroit une possibilité d'initier des jeunes au monde de la pêche. Si vous souhaitez vous lancer dans l'aventure, quelques critères sont à respecter :

- Avoir un lieu de pêche à proximité de l'école
- Etablir une convention avec la commune
- Demander à avoir 1h30 d'activité
- Avoir un groupe d'élèves de cycle 3 (CM1 / CM2)
- Et un nombre d'élèves en fonction du nombre de bénévoles

Prêt de matériel : Les associations ont possibilité d'emprunter : **Simulateur de pêche** (simulateur, TV et canne à disposition des AAPPMA), **Barnums** (2 stands de dimension 3,5m x 4,5m), **Expositions** (2 jeux d'expositions en toile), **Aquariums** (avec matériel de filtration et d'oxygénation et support), **Tapis de lancer** pour acquérir de la précision.

Pass Culture Sport

Mis en place par la région des Pays de la Loire, ce dispositif est une aide dédiée aux jeunes ligériens pour favoriser leur insertion dans la société et le monde du travail. Le « Pack 15-30 » a pour objectif de réduire, par exemple, les inégalités d'accès des jeunes au logement (caution régionale pour le logement), à la santé (pass complémentaire santé), à la mobilité (tarification spéciale) et aux pratiques culturelles sportives et citoyennes à travers le pass culture sport destiné aux 15 – 19 ans. Ils doivent acheter un mini chéquier composé de plusieurs réductions dans les lycées, MFR, CFA, missions locales ou centres sociaux.



La fédération de pêche a intégré ce dispositif depuis 2015 pour faciliter l'accès à la pêche aux adolescents. Ainsi, tous jeunes âgés de 15 à 19 ans achetant le chéquier pass culture sport peut bénéficier d'une réduction de 16 € sur sa carte de pêche.

A promouvoir.

Compte rendu d'activités 2018

Développement du loisir pêche

Et l'avenir en 2019...

En fin d'année dernière, le Conseil d'Administration de votre fédération a souhaité restructurer le service développement du loisir pêche.

Ce service animé par Julien SAUVETRE, Chargé de développement, est composé d'Anthony BOULESTREAU et Jocelyn DROCHON, Chargés de développement.

Il a pour objet l'animation, la communication et le développement de la pêche sur le département.

Les actions qui vous ont été présentées précédemment continueront à être développées en 2019 mais la partie développement qui était limitée en 2018 au tourisme pêche sera élargie à l'ensemble des sujets du développement (Schéma National de Développement du Loisir Pêche) :

- **L'accès au loisir** : Baux de pêche, réglementation ...
- **La découverte et l'accueil** : sites de pêche adaptés et/ou labellisés, Maison Pêche Nature, Atelier pêche Nature, partenaires extérieurs d'initiation et d'accompagnement à la pêche (Clubs sportifs, guides de pêche, autres acteurs associatifs)
- **Les produits et des offres** : le développement d'animations et de produits pêche (animations scolaires, animations « pêche » pour les groupes et le grand public) et le développement du tourisme pêche (sites de pêche, hébergement, accompagnement et prestations, information et activités annexes, stations vertes, ...)
- **La promotion et la communication** : stratégies de communication vers les divers publics, ...

Le souhait de la Fédération est de redynamiser la pêche dans le département, afin de satisfaire au mieux nos « adhérents ».

Concernant cette volonté, la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) a mis en place un Schéma National de Développement du Loisir Pêche (SNDLP). Ce document d'orientation à caractère général et évolutif, a pour but de définir les grandes lignes de la pêche associative. La FNPF préconise au niveau départemental l'élaboration du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP).

Votre fédération souhaite ainsi réactualiser son SDDLDP de façon à définir une politique de développement ainsi que les actions à mettre en place à court, moyen et long terme pour nos pêcheurs actuels et futurs.

Un grand merci aux administrateurs de la fédération, aux bénévoles des AAPPMA pour leur travail, pour leur engagement, pour leur confiance, qui ont participé à la réussite de toutes ces actions sans que celles-ci ne pourraient pas se faire.

Schéma Départemental Développement Loisir Pêche

Julien SAUVETRE - Chargé de développement



La Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF)

Historique

- Créée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006
- Succède à l'Union Nationale de la Pêche en France créée en 1947
- Reconnue d'utilité publique
- Résultante de l'existence d'un tissu associatif extrêmement actif dans les domaines de la pêche de loisir en eau douce et de la protection des milieux aquatiques continentaux

Assemblée Générale TIERCE - Mars 2019

La Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF)

Rôles

- Environnemental : protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques contribuant à la préservation de la qualité de l'eau et au développement durable
- Economique : volonté de développer un loisir de qualité et accessible au plus grand nombre, de contribuer au tourisme, entre autre en participant à la revitalisation du milieu rural
- Social : Mise en œuvre d'actions de découverte et d'initiation au loisir en direction de tous les types de publics (Ateliers Pêche Nature, Maison Pêche Nature, ...)

Assemblée Générale TIERCE - Mars 2019

Le Schéma National de Développement du Loisir Pêche (SNDLP)

Historique

- Avril 2007 : Création d'un groupe de travail « Orientations stratégiques » dont le but est de dégager les grands axes de réflexions et d'actions
- Novembre 2009 : Elaboration d'un Schéma National de Développement du Loisir Pêche acté par le CA de la FNPF
- Juin 2010 : Adoption du Schéma National de Développement du Loisir Pêche

Assemblée Générale TIERCE - Mars 2019

Le SNDLP: constats préalables

Evolutions de la pêche en France

- Les publics et les attentes : les pêcheurs
 - Les consommations et les attentes des pêcheurs
 - Besoins d'informations : lieux de pêche, réglementation pêche, techniques de pêche, matériel de pêche (pêche plus spécifique et plus technique), ...
 - Simplification de la réglementation (dissuasion des expérimentés et des débutants)
 - Accès aux cours d'eau à pied ou en voiture (seniors)
 - Zones de pique-nique, barbecues, points d'eau pour les pêcheurs vacanciers ou pour la pêche familiale
 - ...

Assemblée Générale TIERCE - Mars 2019

Le SNDLP: constats préalables

Evolutions de la société

- Technique et technologique :
 - Transports et déplacements : population de plus en plus mobile, entre autre pour leurs loisirs
 - Technologie de l'information et de la communication : augmentation et évolution (Internet, réseaux sociaux, téléphonie mobile, ...)
- Evolution individuelle et mode de vie :
 - Articulation vie professionnelle – vie familiale (35 heures/semaine, ...)
 - Temps libre et loisirs (changement de façon de consommer pour mettre à profit leurs loisirs, ...)

Assemblée Générale TIERCE - Mars 2019

Schéma Départemental Développement Loisir Pêche (suite)

 **Le SNDLP: constats préalables**
Evolutions de la pêche en France

- **Effectifs :**
 - Nombre de pêcheurs en 2017 : 1 528 452
 - Baisse des effectifs pêcheurs : pour le Maine et Loire, passage de 42 460 en 2014 à 32767 en 2018
- **Technique de pêche :** diversification et spécialisation
 - Pêche au coup
 - Pêche au moulinet (Feeder, méthode feeder, anglaise, ...)
 - Pêche à la mouche
 - Pêche à la truite aux appâts naturels (Toc, ...)

Assemblée Générale TIERCE - Mars 2019

 **Le SNDLP: constats préalables**
Evolutions de la pêche en France

- **Technique de pêche :** diversification et spécialisation
 - Pêche moderne de la carpe (rod pod, grande canne, ...)
 - Pêche des carnassiers aux appâts naturels (vif, mort-posé, mort-manié, sonde, drop vif, ...)
 - Pêche des carnassiers aux leurres (développement spectaculaire depuis les années 90) du bord ou depuis l'eau (bateau, float tube, kayak, paddle, ...), en campagne ou en ville, ...
 - Pêche des grands migrateurs

Assemblée Générale TIERCE - Mars 2019

 **Le SNDLP: constats préalables**
Evolutions de la pêche en France


- **Technique de pêche :** diversification et spécialisation
 - Pêche du silure (« à la bouée », aux leurres, au « clonk », ...)
 - Pêche amateur aux engins et aux filets : ADAPAEF, pêche de l'écrevisse à la balance

Assemblée Générale TIERCE - Mars 2019

 **Le SNDLP: constats préalables**
Evolutions de la pêche en France

- **Les publics et les attentes : les pêcheurs**
 - Les pêcheurs « traditionnels »
 - Plus présent en milieu rural (transmission intergénérationnelle)
 - Pêche au coup, pêche au vif
 - + ou - pêche « cueillette »
 - ...
 - Les pêcheurs « spécialisés »
 - Pêche spécifique : pêche au coup, à la mouche, aux leurres, du silure, de la carpe
 - Activité plus « sportive » en relation avec la nature. Compétition pour certains
 - Mobilité importante (quelques dizaines à quelques centaines de km)
 - Recherche d'optimisation de leurs compétences
 - Consommation de séjours touristiques pêche
 - ...

Assemblée Générale TIERCE - Mars 2019

 **Le SNDLP: constats préalables**
Evolutions de la pêche en France

- **Les publics et les attentes : les pêcheurs**
 - Les vacanciers pêcheurs
 - En famille
 - La pêche : une activité complémentaire (pêche traditionnelle) pour certains mais pas que ...
 - ...
 - Les consommations et les attentes des pêcheurs
 - Des parcours de pêche et des poissons en nombre et/ou en taille pour tous les types de pêcheurs (gestion piscicole adaptée)
 - Des weekends et séjours pêche pour les pêcheurs spécialisés
 - Des guides de pêche, des stages de perfectionnement pour certains pêcheurs

Assemblée Générale TIERCE - Mars 2019

 **Le SNDLP: constats préalables**
Evolutions de la pêche en France

- **Les publics et les attentes : les pêcheurs**
 - Les consommations et les attentes des pêcheurs
 - Besoins d'informations : lieux de pêche, réglementation pêche, techniques de pêche, matériel de pêche (pêche plus spécifique et plus technique), ...
 - Simplification de la réglementation (dissuasion des expérimentés et des débutants)
 - Accès aux cours d'eau à pied ou en voiture (seniors)
 - Zones de pique-nique, barbecues, points d'eau pour les pêcheurs vacanciers ou pour la pêche familiale
 - ...

Assemblée Générale TIERCE - Mars 2019

Schéma Départemental Développement Loisir Pêche (suite)

 **Le SNDLP: constats préalables**
Evolutions de la pêche en France

- Les publics et les attentes : les accompagnants
 - Les consommations et les attentes des pêcheurs
 - Pêche à la journée : proximité du lieu de pêche
 - Pêche à la journée : des activités complémentaires pour toute la famille (baignade, aire de pique-nique, aire de jeux, ...)
 - Séjour pêche : sentiers de randonnée, VTT, autres activités sportives (tennis, piscine, ...), visites touristiques, animations variés, ...
 - ...

Assemblée Générale TIERCE - Mars 2019

 **Le SNDLP: constats préalables**
Evolutions de la pêche en France

- Les publics et les attentes : les non-pêcheurs
 - Les consommations et les attentes des pêcheurs
 - Image positive de la pêche (pêcheur = amoureux de la nature, ...)
 - Encadrement personnalisé léger
 - Des sites de pêche de qualité facile à pêcher
 - Des poissons faciles à prendre
 - Information simple
 - ...

Assemblée Générale TIERCE - Mars 2019

 **Le SNDLP: constats préalables**
Evolutions de la pêche en France


- Les publics et les attentes : les jeunes
 - Les consommations et les attentes des pêcheurs
 - Recherche d'une pêche active
 - Prise de poissons en quantité ou en qualité
 - Esprit de compétition
 - Recherche de nouveautés
 - Importance de la mode
 - Vie en groupe
 - Consommateur
 - Parents : structures référentes
 - ...

Assemblée Générale TIERCE - Mars 2019

 **Le SNDLP: constats préalables**
Evolutions de la pêche en France

- Les publics et les attentes : les enfants
 - Les consommations et les attentes des pêcheurs
 - Avide de découverte
 - Prise de poissons
 - Les « pieds dans l'eau »
 - Pêche facile
 - Parents : structures référentes
 - ...

Assemblée Générale TIERCE - Mars 2019

 **Le SNDLP: constats préalables**
Evolutions de la pêche en France

- Les publics et les attentes : les seniors
 - Les consommations et les attentes des pêcheurs
 - Importance de l'accès au bord de l'eau avec le véhicule à proximité
 - Mobilité pour certains avec le camping-car
 - Encadrement pour découvrir ou se remettre à la pêche pour les jeunes retraités
 - Individuel
 - ...

Assemblée Générale TIERCE - Mars 2019

 **Le SNDLP: constats préalables**
Evolutions de la pêche en France

- Les publics et les attentes : le public handicapé
 - Les consommations et les attentes des pêcheurs
 - Sites adaptés (ponton, ...)
 - Encadrement
 - Un public demandeur
 - ...

Assemblée Générale TIERCE - Mars 2019

Schéma Départemental Développement Loisir Pêche (suite)

 **Le SNDLP: Conclusion**
Evolutions de la pêche en France


- Différents types de pêcheurs avec des besoins et des attentes différentes
- Pêcheur qui est plus devenu un client
- Environnement humain du pêcheur à prendre en compte
- Pêcheur devenu plus mobile pour assouvir sa passion
- Nécessité d'évolution, d'adaptation et de conciliation de l'intérêt de tous les pêcheurs afin de répondre à leurs besoins et attentes

Assemblée Générale TIERCE - Mars 2019

 **Le SNDLP: objectifs**
Un document cadre fixant les orientations stratégiques

- Un document d'orientation politique définissant une stratégie globale de développement
- Etablir les grands principes d'actions avec une cohérence globale
- Offrir un cadre général laissant une possibilité d'adaptation aux spécificités locales et au potentiel départemental

Assemblée Générale TIERCE - Mars 2019

 **Le SNDLP: Principes et actions à mettre en place**
Axe 1 : L'accès loisir


- La Maîtrise des droits de pêche
- La réciprocité
- La réglementation (adaptation aux besoins)
- La surveillance (garderie efficace)
- La modernisation de la carte de pêche (produit et de la distribution)

Assemblée Générale TIERCE - Mars 2019

 **Le SNDLP: Principes et actions à mettre en place**
Axe 2 : La découverte et l'accueil

- Un réseau de sites de pêche adaptés
 - En fonction des attentes des publics (débutants, pêche détente récréative, confirmés/spécialisés)
 - Emergence des labels (« découverte », « famille », « passion »)
- Un réseau d'animation novateur
 - Maison Pêche Nature
 - Des structures locales : les Ateliers Pêche Nature
 - Intégrer des partenaires extérieurs au réseau (Moniteurs / guides de pêche, associations spécialisées pêche)

Assemblée Générale TIERCE - Mars 2019

 **Le SNDLP: Principes et actions à mettre en place**
Axe 3 : Des produits et des offres

- Le développement d'animations / produits pêche
 - L'éducation à l'environnement et au développement durable avec les écoles
 - L'initiation à la pêche et la découverte de nouvelles pratiques en direction du grand public, des accueil de loisirs, ...
- Le développement du tourisme pêche
 - Les publics concernés : pêcheurs spécialisés (silure, aspe, carpe, carnassiers, ...), pêcheurs traditionnels et débutants (activité complémentaire), les groupes en séjour
 - Le développement d'une offre multi-services (sites de pêche, hébergements, accompagnement et prestations complémentaires à l'action de pêche, information et activités complémentaires ...)

Assemblée Générale TIERCE - Mars 2019

 **Le SNDLP: Principes et actions à mettre en place**
Axe 3 : Des produits et des offres

- Le développement du tourisme pêche
 - Les partenariats : Fédération Française des Stations Vertes (station pêche), VVF, ...

Assemblée Générale TIERCE - Mars 2019

Schéma Départemental Développement Loisir Pêche (suite)

Le SNDLP: Principes et actions à mettre en place

Axe 4 : La promotion et la Communication

- Stratégies de communication vers divers publics
 - Les pêcheurs
 - Le grand public
 - Le public institutionnel
- Créer et développer une identité
 - Moderniser l'image de la pêche et de notre réseau
 - Créer une charte graphique commune
 - Faire émerger une identité commune à destination du grand public

Assemblée Générale TIERCE - Mars 2019

Le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP)

- Un document avec les AAPPMA comme acteurs et moteurs du développement de la pêche dans le département
- Un document pragmatique orientant la politique halieutique départementale
- Un document évolutif définissant la stratégie à mettre en œuvre avec une cohérence départementale
- Un document en adéquation avec les axes de développement nationaux mais adapté au contexte départemental

Assemblée Générale TIERCE - Mars 2019

Le SDDLDP: méthodologie

Etat des lieux, besoins, attentes

- Questionnaire et rencontre individuelle avec chaque AAPPMA (présence de l'administrateur fédéral du secteur et d'un chargé de développement)
- Rencontre individuelle avec les associations ou clubs de pêche spécialisés départementaux
- Rencontre collective avec les magasins détaillants d'articles de pêche
- Questionnaire à destination des pêcheurs

Assemblée Générale TIERCE - Mars 2019

Le SDDLDP: méthodologie

Synthèse Etat des lieux, besoins, attentes

- Elaboration d'un diagnostic par zone de service (bassin versant)
 - BV Oudon
 - BV Loir
 - BV Authion - Lathan
 - BV Evre
 - BV Moine
 - Loire aval - Louet
 - BV Mayenne - Maine
 - BV Sarthe
 - BV Thouet - Dive
 - BV Sèvre Nantaise
 - BV Layon/Aubance
 - Loire amont
- Elaboration d'un diagnostic général
- Restitution du diagnostic lors des réunions de secteurs

Assemblée Générale TIERCE - Mars 2019

Le SDDLDP: méthodologie

Définition des enjeux, de la stratégie départementale

Définition des actions à mettre en œuvre par zone de service et par secteur AAPPMA

Validation du SDDLDP

Assemblée Générale TIERCE - Mars 2019

Le SDDLDP: méthodologie

Secteur et interlocuteur

Assemblée Générale TIERCE - Mars 2019

Fête de la pêche et Journée Nature Junior 2019


Alain JAFFRELOT - Vice président Fédéral

FEDERATION PECHE 49

**FETE DE LA PÊCHE
JOURNEE NATURE JUNIOR**

Alain JAFFRELOT
Vice-président

Assemblée Générale, Tiercé – Mars 2019



BRISSAC-QUINCÉ - Maison Pêche Nature

FÊTE DE LA PÊCHE

Organisée par la Fédération de pêche de Maine-et-Loire

DIM. JUN 2
10h - 17h

- ANIMATIONS ET INITIATIONS AUX TECHNIQUES DE PÊCHE
- PRESENTATION DE LA FEDERATION ET DE SES ACTIONS
- ANIMATIONS AUTOUR DU MILIEU AQUATIQUE
- PRESENCE D'UN FABRICANT DE LEURRES
- PRESENTATION DE MATERIELS DE PÊCHE ANCIENS

Manifestation gratuite - Ouvert à tous

Site de la Fédération de pêche à Brissac-Quincé (lieu-dit Montayer)
Espace bar et restauration sur place

Renseignements : 02 41 87 57 09 ou secretariat@fedepêche49.fr
www.fedepêche49.fr



NOS ANIMATIONS

Découverte des invertébrés
Visite des aquariums




Assemblée Générale, Tiercé – Mars 2019

Pêche de l'écrevisse




Assemblée Générale, Tiercé – Mars 2019

Différentes techniques de pêche



Assemblée Générale, Tiercé – Mars 2019

Pêche à l'épervier



Assemblée Générale, Tiercé – Mars 2019

Fête de la pêche et Journée Nature Junior 2019 (suite)

Présentation de matériels anciens

Assemblée Générale, Tierré - Mars 2019

Fabrication de leurres

Assemblée Générale, Tierré - Mars 2019

Pêche à la Mouche

Assemblée Générale, Tierré - Mars 2019

Présentation de motogodilles

Assemblée Générale, Tierré - Mars 2019

Nombreux stands

- PRESENTATION DE LA FEDERATION
- PRESENTATION D'UNE AAPPMA
- OFFICE DE TOURISME DE BRISSAC
- SYNDICAT DU LAYON
- SIMULATEUR DE PECHE
- RESTAURATION
- BUVETTE / GLACES

Assemblée Générale, Tierré - Mars 2019

**Journée Nature Junior
Dimanche 23 juin 2019**

NOUS RECHERCHONS DES BENEVOLES

Assemblée Générale, Tierré - Mars 2019

Procédure applicable en cas de pollution

Yann NICOLAS - Responsable Technique

FEDERATION PÊCHE 49

PROCEDURE D'INTERVENTION EN CAS DE POLLUTION

Yann NICOLAS
Responsable du Service technique

Assemblée Générale, Tierré – Mars 2019



Les pollutions peuvent être :

Ponctuelles (rejet identifié) ou diffuses **Chroniques (rejet de STEP) ou accidentelles**



Assemblée Générale, Tierré – Mars 2019

Leurs conséquences peuvent être :

Un colmatage du fond (par des matières organiques entraînant le développement de bactéries, champignons ou tubificidés)



Assemblée Générale, Tierré – Mars 2019

Leurs conséquences peuvent être :

Une prolifération végétale (algues, végétaux, cyanobactéries)
↳ Diminution du taux d'oxygène dissous



Assemblée Générale, Tierré – Mars 2019

Leurs conséquences peuvent être :

Une mortalité piscicole (anoxie, produit toxique)



Assemblée Générale, Tierré – Mars 2019


Constat :

- La lutte contre les pollutions est une des actions de base des Structures Associatives pour la Pêche de Loisir dans leur rôle de protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole
 - Très souvent, la Fédération est informée de pollutions, plusieurs jours, voire plusieurs semaines après "l'accident"
 - Quand l'alerte se fait suffisamment tôt, on ne savait pas quel(s) interlocuteur(s) avvertir ...

La Fédération a donc décidé de mettre en place un protocole d'alerte afin d'être le plus efficace dans la lutte contre les pollutions

Assemblée Générale, Tierré – Mars 2019

Procédure applicable en cas de pollution (suite)

 PÊCHE


• Si vous êtes témoin d'une pollution, il faut :

1 - Alerter en premier lieu le Service Départemental d'Incendie et de Secours (= les pompiers en faisant le 18), seul organisme habilité à intervenir

Il vous sera alors demandé de répondre à plusieurs questions qui faciliteront l'intervention


1 / Origine de l'appel	
NOM & Prénom	
Organisme :	
Adresse :	
Téléphone :	

Assemblée Générale, Tierré - Mars 2019

 PÊCHE


2 / A propos de la pollution		
Date de la constatation :	Heure :	
Lieu de la constatation : (Commune)	(Lieu-dit / adresse)	
Type de milieu touché (cours d'eau, plan d'eau, zone humide, sol) :		
Localisation :		
Nature de la Pollution		
Hydrocarbures <input type="checkbox"/>	Lisier/purin/effluent <input type="checkbox"/>	Rejet d'assainissement <input type="checkbox"/>
Pesticide <input type="checkbox"/>	Produit chimique <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/>
Le déversement est-il toujours en cours ?		Est-il circonscrit ?
Quantité estimée de polluants :		Linéaire parcouru :
Installation/activité supposée être à l'origine de la pollution		

Assemblée Générale, Tierré - Mars 2019

 PÊCHE

3 / Impacts de la pollution		
Poissons morts <input type="checkbox"/>	Irisation <input type="checkbox"/>	Odeurs <input type="checkbox"/>
Coloration <input type="checkbox"/>	Mousse <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/>
Impacts sur la santé publique ou les usages de l'eau (eau potable, pêche, navigation irrigation) :		

Assemblée Générale, Tierré - Mars 2019

 PÊCHE

Une fois le SDIS alerté :

2 - vous pouvez avertir la mairie la commune où se déroule la pollution, les agents du Service Technique pouvant intervenir à la demande du SDIS

3 - vous pouvez appeler la Fédération (Service Technique) qui elle contactera

- le Service Police de l'Eau de la Direction Départementale des Territoires
- l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB)

Ces deux organismes étant habilités à dresser une procédure pour pollution

- le Service d'Intervention Départemental de la Protection Civile (SIDPC) de la Préfecture, organisme chapeautant toutes les interventions contre les pollutions et les risques sanitaires qu'elles peuvent engendrer
- l'Organisme responsable de la gestion du cours d'eau où se déroule la pollution (Syndicat de bassin versant, Agglomération, ...)

Assemblée Générale, Tierré - Mars 2019

 PÊCHE

En cas de mortalité piscicole :

- Si la quantité de poissons morts est faible (<40 kg), le ramassage et l'évacuation doit se faire par le service technique de la mairie



Assemblée Générale, Tierré - Mars 2019

 PÊCHE

Si la quantité de poissons morts est importante (>40 kg), le ramassage et l'évacuation doit se faire par le SDIS et un équarisseur afin d'éviter tout risque sanitaire



Assemblée Générale, Tierré - Mars 2019

Conseil d'Administration Fédéral



Béatrice BRARD
Trésorière



Guy PATURAUD
Président



Félix DURAND
Secrétaire



Alain JAFFRELOT
Vice Président



Pierre GIRARD
Vice Président



Robert BURET
Administrateur



Bernard BOUTELLER
Administrateur



Maurice AYREULT
Administrateur



Alain MOREAU
Administrateur



Yannick MALLET
Administrateur



Anthony PASQUIER
Administrateur



Bernard MERLIN
Administrateur



Yves ROUVRAY
Administrateur

FEDERATION DE PECHE

REPARTITION DES MISSIONS PAR GROUPE DE TRAVAIL

Appellations	Missions	Membre du Bureau ou du CA référent	Administrateurs Salariés
Gestion du personnel	<p>Gérer la communication interne (bureau et conseil d'administration vers le personnel)</p> <p>Gestion du personnel (embauche, entretiens individuels, formation, suivi du temps de travail, planning horaire, gestion des véhicules de service....)</p> <p>Proposition d'organisation et de fonctionnement du personnel pour réaliser les objectifs fixés par la Fédération.</p>	Pierre GIRARD Vice président	<p>Béatrice BRARD</p> <p>Guy PATURAUD</p> <p>Alain JAFFRELOT</p> <p>Félix DURAND</p> <p>Véronique ROBILLARD</p>
Finances	<p>Contrôle et gestion comptable et financière</p> <p>Suivi du budget, Bilan</p> <p>Suivi trésorerie et soutien aux AAPPMA</p>	Béatrice BRARD Trésorière	<p>Guy PATURAUD</p> <p>Félix DURAND</p> <p>Anthony PASQUIER</p> <p>Vérificateurs aux Comptes Arnaud GUIMAS et Jacques BLONDET</p> <p>Véronique ROBILLARD</p> <p>Christine DUCHESNES</p>
Développement du loisir pêche	<p>Fonctionnement, organisation et entretien du site.</p> <p>Visites, stages carnassier Point Accueil Jeunes</p> <p>Actions près des jeunes, écoles de pêche</p> <p>Participation au nettoyage des aquariums.</p> <p>Communication externe vers les AAPPMA, les pêcheurs, les syndicats de rivière, Offices de Tourisme.... pour faire connaître et vulgariser les actions de la Fédération et des associations</p> <p>Publicité Fédération et MPN</p> <p>Fête de la Pêche - Information presse Guide du Pêcheur - Documentation Le Pêcheur d'Anjou - Promotion</p> <p>Tourisme</p>	Alain JAFFRELOT Vice-Président	<p>Alain MOREAU</p> <p>Pierre GIRARD</p> <p>Yves ROUVRAY</p> <p>Félix DURAND</p> <p>Yannick MALLET</p> <p>Béatrice BRARD</p> <p>Julien SAUVETRE</p> <p>Anthony BOULESTREAU</p> <p>Jocelyn DROCHON</p> <p>Véronique ROBILLARD</p>

Répartition des missions par groupe de travail (suite)

Appellations	Missions	Membre du Bureau ou du CA référent	Administrateurs Salariés
Pisciculture Alevinage	Partie piscicole de Montayer et de la Motte. Commandes groupées d'alevins	Maurice AYREAULT Administrateur	Alain JAFFRELOT Yannick MALLET Bernard BOUTEILLER Pierre GIRARD Robert BURET Félix DURAND François Xavier RIPOCHE
Aménagements Travaux	PDPG – PAN – Suivi SAGE Travaux pour favoriser l'halieutisme et la gestion piscicole Aménagements, frayères, subventions	Bernard BOUTEILLER Administrateur	Guy PATURAUD Robert BURET Maurice AYREAULT Yves ROUVRAY Yann NICOLAS Nicolas CHATARD
Législation Réglementation Garderie	Suivi des procédures (infractions, pollutions) - Représentation près des Tribunaux Réglementation pêche départementale Gardes Pêche Particuliers	Félix DURAND Secrétaire Fédéral	Beatrice BRARD Bernard BOUTEILLER Anthony PASQUIER Bernard MERLIN Véronique ROBILLARD Yann NICOLAS Nicolas CHATARD
Réciprocité	Elaboration règlement intérieur Convention réciprocité Litiges AAPPMA Amodiations Mise en place vente internet Cartes de pêche	Guy PATURAUD Président	Bernard BOUTEILLER Alain JAFFRELOT Félix DURAND Pierre GIRARD Anthony PASQUIER Véronique ROBILLARD
Pêche aux Engins		Yannick MALLET Administrateur	Guy PATURAUD Yves CAYEUX Michel VEAUX
Milieus Naturels Environnement	Natura 2000 – Cormorans Loire-Agriculture – Jussie	Guy PATURAUD Président	

Le Président Fédéral est de droit dans toutes les commissions

REPARTITION PAR SECTEURS

SECTEUR 1

Bassins	Administrateurs référents	Associations concernées
Oudon	Robert BURET	Pouancé - Segré
Mayenne	Robert BURET	La Jaille Yvon - Ablette Angevine
Maine-Loir	Guy PATURAUD	Ablette Angevine –A.P.A.L- Durtal – Huillé – Seiches sur Loir
Sarthe	Pierre GIRARD	Morannes – Tiercé – Ablette Angevine

SECTEUR 2

Bassins	Administrateurs référents	Administrateurs associés	Associations concernées
Authion Lathan	Bernard MERLIN	Alain MOREAU Béatrice BRARD Yannick MALLET	Longué – Vernantes – Trélazé – Saumur St Mathurin sur Loire – Les Rosiers sur Loire
Loire amont	Alain MOREAU	Yannick MALLET	Saumur – Les Rosiers sur Loire – Gennes – Saint Mathurin sur Loire –Trélazé
Thouet	Alain MOREAU	Yannick MALLET	Montreuil Bellay – Saumur

SECTEUR 3

Bassins	Administrateurs référents	Administrateurs associés	Associations concernées
Evre	Alain JAFFRELOT	Yves ROUVRAY Anthony PASQUIER	May sur Evre – Jallais – Beaupréau – Montre- vault – La Chapelle Saint Florent
Sèvre Nan- taise	Félix DURAND	Maurice AYREULT	Le Longeron - Torfou
Moine	Maurice AYREULT	Félix DURAND	Maulévrier – La Tessoualle – Cholet – La Séguinière – St André de la Marche – Mont- igné sur Moine – Saint Crespin sur Moine
Loire aval Louet	Yves ROUVRAY	Anthony PASQUIER Bernard MERLIN	Ablette Angevine – Chalennes sur Loire – Montjean sur Loire – St Florent le Vieil – Drain – Cholet – Trélazé – Ingrandes sur Loire
Layon Aubance	Bernard MERLIN	Yannick MALLET	Chalennes sur Loire – Chemillé – Vihiers – St Georges sur Loire – Nueil sur Layon - Trélazé

